

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP président
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIENT ABSENTS MME LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 83

Séance tenue le 18 mars 2003, à 13 h 30
Église Notre-Dame-du-Rosaire
20, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DU 18 MARS 2003 | 1 |
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES : | |
| ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT VAL-SENNEVILLE | |
| JOANNE BOISSONNEAULT, CHRISTIAN ROY | 3 |
| CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI-OUEST | |
| CLAIRE BOLDUC, GILBERT RIVARD, JEAN SÉGUIN, PIERRE VACHON..... | 11 |
| CORPORATION DU MARAIS KERGUS | |
| GERMAIN BÉRUBÉ, FLORENCE LAFOND | 22 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | 28 |
| CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE | |
| JACINTHE CHÂTEAUVERT | 28 |
| PALMAPOR INC. | |
| MICHEL LANGEVIN, VINCENT VEILLETTE | 38 |
| AMAROK | |
| PATRICK CHAPEYROU | 50 |

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Reprise de l'audience publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous!

10 Comme mon nom est écrit à l'avant, vous savez que je m'appelle André Beauchamp, et je suis accompagné d'Alfred Marquis. Nous sommes tous deux commissaires, membres de la commission sur le développement durable. Nous avons divisé l'équipe en deux parce que, comme c'est notre deuxième tournée et qu'il y a beaucoup de mémoires à entendre et que nos contraintes d'agenda sont serrées, pendant que nous siégeons ici, nos deux collègues, Louise Boucher et Mario Dumais, sont aujourd'hui à Rimouski pour entendre les mémoires de la région là-bas.

15 Alors, nous en sommes donc à notre deuxième étape de l'audience. La première étape nous a permis, par une série de rencontres thématiques, d'essayer de définir un peu le problème, de ramasser les informations qui pouvaient exister un peu partout. Il n'y avait pas d'étude d'impact dans le présent dossier, donc, il a fallu essayer de nourrir la réflexion par des séries de tables rondes, des séries de journées thématiques.

20 Ensuite, nous avons fait la tournée provinciale avec les représentants des différents ministères pour permettre aux gens de poser des questions. Et c'est toujours une lutte difficile entre les questions qu'on veut poser et les opinions qu'on veut émettre. Et, bon, vous pouvez voir toutes les transcriptions de ce qu'il y a eu dans les échanges, à la fois extraordinaires de certains côtés, parfois décevants d'autres. Et, ça, c'est inévitable.

30 Et nous arrivons maintenant à la période des mémoires. C'est-à-dire que dans cette période, qui est toute différente de la première, vous êtes invités à venir présenter votre point de vue sur le dossier et essayer de formuler des recommandations, des orientations, d'essayer d'influencer, au fond, les membres de la commission pour que l'analyse puisse être enrichie et nous aider à donner une réponse cohérente, inclusive, pour qu'on puisse voir clair dans un pareil dossier et que le travail gigantesque qui est entrepris puisse porter fruit.

35 Alors, cet après-midi, nous entendrons un certain nombre d'intervenants, de groupes, d'individus qui viendront présenter leur point de vue. Et vous allez voir que c'est des points de vue très diversifiés sur le présent dossier.

40 À chaque groupe, nous donnons une demi-heure d'intervention. Vous nous avez fait parvenir des mémoires. Nous les avons lus. Nous en avons discuté. Nous vous demandons de faire une présentation, si possible un résumé de votre présentation. Et quand vous aurez terminé, prenez dix, quinze, vingt minutes, c'est à votre aise — si vous en prenez trente, bien, il n'y aura plus de temps pour les questions — nous aimerions pouvoir poser quelques questions, non pas pour vous mettre en boîte mais un peu à la fois pour vous situer par rapport à d'autres

45 intervenants et bien comprendre la pensée que vous développez. Parfois, c'est en allant un peu plus loin qu'on comprend mieux qu'est-ce qu'on veut dire.

Donc, je vous présente rapidement les gens qui soutiennent la commission. Vous avez, à ma gauche, monsieur Daniel Bérubé à la table ici, qui est un professionnel en communication; 50 madame Julie Cyr, qui agit comme analyste auprès de la commission; à l'arrière, madame Marie-Josée Méthot, qui agit comme coordonnatrice de l'ensemble de nos déplacements et de notre organisation interne; à la régie, monsieur Daniel Moisan et monsieur Jean Métivier; et à la transcription, madame Lise Maisonneuve, puisque les échanges que nous auront seront inscrits dans les transcriptions. Les mémoires eux-mêmes, on ne les redonnera pas dans les 55 transcriptions mais, les échanges, eux autres seront consignés, bien sûr.

Alors, je signale que dans la procédure, la procédure prévoit un droit de rectification. S'il y a dans les mémoires des choses qui sont fausses au plan factuel, il est permis à toute personne dans l'audience de demander un droit de rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire, ce n'est 60 pas un droit de faire un contre-exposé, mais c'est un droit de correction, un peu, si vous voulez, comme une question de privilège. Quand quelqu'un nous a un petit peu pincé dans une réunion, on demande une question de privilège pour rétablir les faits. Donc, c'est juste un droit de rectification sur les faits.

Si vous entendez des choses qui sont erronées, à votre sens, vous vous inscrivez auprès de madame Méthot et à la fin, bien, je vous donnerai le droit de faire la rectification. Auquel cas, nous vous demandons de dire exactement ce à quoi vous vous opposez, de faire votre point le plus rapidement possible. Si vous essayez d'extensionner pour en faire un argument, bien, là, je vous arrêterai. Mais il n'y a pas beaucoup de problèmes, d'habitude, les gens comprennent très 70 bien le sens de ce qui est offert là.

Pour ce qui est de l'inscription à un dépôt de mémoire, pour l'instant, nous entendons des mémoires. Comme je vous dis, on en a plus de trois cents pour l'ensemble du Québec, donc une documentation fort considérable. Si des gens n'ont pas eu le temps de s'inscrire et veulent 75 s'inscrire, il est trop tard pour passer devant la commission, mais il est encore possible de déposer un mémoire auprès de la commission, lequel mémoire fera partie de notre documentation et que les commissaires liront, mais nous ne l'entendrons pas publiquement. Et ça, vous pouvez le faire encore, il me semble que c'est jusqu'au 15 mai, auprès de madame Anne-Marie Gaulin qui agit comme coordonnatrice de la commission à ce niveau-là.

80 Alors, voilà, j'invite donc maintenant l'Association pour la protection de l'environnement Val-Senneville, représentée par madame Johanne Boissonneault, monsieur Christian Roy, s'il vous plaît. Bonjour, madame!

85 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Bonjour, messieurs les commissaires. Alors, le mémoire qu'on veut présenter s'intitule *Le développement de la production porcine en Abitibi-Témiscamingue... un pensez-y bien.*

90 (L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Entre autres, au niveau de l'APEV, on a déposé une plainte pour une exploitation porcine et illégale à Val-Senneville, qui a d'ailleurs été mentionné, on n'avait pas précisé, mais les représentants du ministère de l'Environnement avait mentionné que la plainte était fondée. C'est
95 une qui a été déposée par notre association, qui se passait également à Val-Senneville.

(L'INTERVENANTE CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

100

Merci, madame. C'est un marathon que vous avez fait là, vous.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

105

J'ai essayé d'entrer dans la demi-heure puis que vous ayez le temps de nous poser des questions.

LE PRÉSIDENT :

110

Et vous êtes entrée dans la demi-heure. Premièrement, est-ce que vous êtes nombreux dans votre organisation, l'APEV? Il y a combien de membres?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

115

On est près de 200 membres.

LE PRÉSIDENT :

120

200 membres?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Oui.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça existe depuis 99? 2000?

130 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

99.

LE PRÉSIDENT :

135 99?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Oui.

140

LE PRÉSIDENT :

145 Juste un petit point pour clarifier tout de suite. Quand vous parlez du ministère de l'Environnement qui attendait de déposer un bilan ferme par ferme, c'est entendu que le bilan n'est pas fait.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Il n'est pas fait?

150

LE PRÉSIDENT :

155 Ils vont le faire. C'est ça leur stratégie. C'est d'y aller ferme par ferme et d'établir le bilan. Mais là...

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

O.K. C'est parce que j'ai regardé dans les notes. On était ici à la première partie des audiences, puis il y avait un représentant du ministère de l'Environnement qui disait qu'il voulait...

160

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais peut-être que cette journée-là, il y a eu une ambiguïté...

165 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Ah! O.K., peut-être.

170 **LE PRÉSIDENT :**

... mais c'est clair que le bilan...

175 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Il est à venir.

180 **LE PRÉSIDENT :**

Ils ont 100 postes de plus et ils veulent le faire, et ce n'est même pas sûr que ça se fasse dans un an. Alors, c'est une oeuvre à longue haleine.

185 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Alors, vous ne l'aurez peut-être pas reçu avant de donner votre recommandation au ministère?

190 **LE PRÉSIDENT :**

Ah! non, on ne l'aura pas reçu. C'est leur stratégie.

Alors, cher collègue.

195 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Ce qu'on a reçu, cependant, c'est les valeurs provisoires qui ont été calculées par le MAPAQ, en se servant de façon beaucoup plus précise, pas seulement les espaces, mais l'utilisation aussi du phosphore sur les fermes. Alors, ça, c'est entré, je crois, dans nos documents la semaine dernière.

200 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

C'est disponible sur le site?

205 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

On va vérifier. Peut-être avant la fin de l'après-midi, du moins, on pourrait vous le dire. Mais du moins c'est rentré chez nous, mais je ne sais pas si c'est rentré sur la page Web.

LE PRÉSIDENT :

210 Je retiens de votre mémoire deux choses. Il y a une cote d'alerte sur l'eau dans votre
mémoire très forte, à la fois les puits et les cours d'eau. Et, deuxièmement, ce sur quoi vous
insistez beaucoup, beaucoup, c'est l'idée d'avoir un portrait global ou une étude globale de
l'ensemble des autres activités, de la situation, avant d'opter pour des développements de type
porcin, par exemple. Je pense que ça, c'est très marqué.

215

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Oui.

220

LE PRÉSIDENT :

Vous faites une suggestion, j'imagine qui va être assez controversée, j'imagine qu'il y a
quelques personnes qui vont venir dire qu'ils ne sont pas d'accord avec vos orientations, et là,
vous faites un parallèle avec l'industrie.

225

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

L'industrie minière.

230

LE PRÉSIDENT :

Et vous dites: «L'industrie minière, maintenant on lui demande une garantie de
décontamination parce qu'on a eu des sites orphelins.» Et vous dites, au fond, vous faites une
espèce de... et vous dites:

235

*«Toutes les industries porcines devraient être obligées de faire une mise de fonds au
départ, donc une garantie de décontamination en cas de contamination et/ou de faillite et pour la
restauration du site.»*

240

Alors, expliquez-moi un peu ça. Et est-ce que ça vous semble faisable dans l'état actuel
des choses?

M. CHRISTIAN ROY :

245

Bien, quand on regarde la situation géographique qu'on voit chez nous, c'est particulier
peut-être, là, mais on pense que ça s'est produit ailleurs puis ça peut se reproduire ailleurs en
région aussi. Si on pense que les promoteurs ou, peu importe, l'agriculture pense qu'ils ont le
pouvoir et ils ont l'engagement de faire une chose pareille, je pense que ce serait aussi pensable
de dire... autrement dit, s'ils ont confiance en leur stratégie, ce serait sûrement faisable de dire:

250

«Oui, on va mettre tant d'argent par tête qui va passer ici, au cas qu'il arriverait une catastrophe
écologique ou au cas qu'on contaminerait quelque puits que ce soit ou quelques eaux que ce soit
dans notre entourage.»

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

255

Parce que dans le fond, si au niveau de l'industrie porcine, en tout cas, il semble y avoir de l'argent à faire dans ce domaine-là, parce qu'on dit qu'on a de la place pour en faire, puis il y a de l'exportation, puis en tout cas ça peut être rentable, on croit que ça peut être rentable, mais si c'est rentable comme ça, pourquoi est-ce que ce n'est pas exigé dès le départ une mise de fonds, je le sais pas, un pourcentage de la valeur de l'entreprise qui est mis là en garantie?

260

Si jamais l'entreprise vient qu'à faire faillite, parce qu'on sait encore qu'on dépend des Américains, on a des problèmes avec le bois d'oeuvre puis avec plein d'affaires, qui dit que dans je ne sais pas combien de temps on n'aura pas des problèmes à vendre nos cochons à l'extérieur, bien, à ce moment-là, si l'entreprise fait faillite, bien, le site qui a été contaminé, parce que veux veux pas, ça contamine un peu là, j'imagine, on pense que ça contamine, bien, à ce moment-là, il y aurait quand même des sous pour pouvoir restaurer au lieu de laisser ça là, puis que l'environnement se dégrade et continue à se dégrader. On a fait l'argent qu'on avait à faire, puis là on s'en va, on est parti.

265

270

C'est un peu cette idée-là, parce que c'est ce qui a été vécu avec l'industrie minière. La mine faisait de l'argent. Après, elle vendait à un peu plus petit ou à une junior, ou quelque chose, ou l'entreprise partait carrément s'installer ailleurs parce que c'était plus payant. Puis les sites, à l'époque, le ministère des Ressources naturelles n'avait pas pensé à ça, il y a plusieurs sites qui sont restés orphelins.

275

Puis même, aujourd'hui, les entreprises qui veulent aller s'installer où il y a les sites orphelins sont obligées déjà de payer pour la décontamination, ça fait qu'ils n'en veulent même pas de ces sites-là.

280

Mais qu'on ne s'organise pas, si on veut que l'Abitibi-Témiscamingue, puis même ailleurs au Québec, on veut devenir des *leaders* avec l'industrie porcine, il y a de la place pour en avoir puis si on est tous d'accord avec ça, mais soyons stratégiques où est-ce qu'on la met l'industrie porcine, qu'on fasse attention à nos cours d'eau. C'est une richesse, l'eau.

285

Ça fait que nous autres, on pense que ça ne devrait pas être sur le bord des cours d'eau, en l'an 2000. Il y a eu des erreurs de faites par le passé, ailleurs dans d'autres régions. Ça, c'est déjà la première chose, comme vous l'avez mentionné. Il faut aussi la garantie de décontamination.

290

Mais déjà là, il me semble que c'est une bonne volonté des producteurs porcins de vouloir cette mise de fonds là. S'ils ont confiance en leur projet, ils vont avoir confiance qu'ils ne fermeront pas, puis ils n'auront peut-être jamais besoin de s'en servir de cette mise de fonds là. Mais elle sera là, au cas où, pour protéger l'environnement et la qualité des gens qui sont autour de là.

295

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

300 Je reste à la même page, vos suggestions et recommandations. Et puis je reprends
justement celle où c'est mentionné de:

«Interdire l'établissement d'entreprises porcines à proximité des cours d'eau, sachant combien ce type d'entreprise est polluante.»

305 Alors, là-dessus, la question que je me pose, vous voulez vraiment parler de
l'établissement du bâtiment lui-même ou si vous êtes surtout concernés par les épandages de
fumier ou de lisier?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

310

Bien, dans le cas de Val-Senneville, on est concerné par le bâtiment en tant que tel.
Parce que là, on ne vous l'avait pas fournie avec le mémoire, sauf qu'on pourrait peut-être vous la
remettre, on a une carte avec les cours d'eau et la localisation et tout ça. Mais c'est sûr que...

315 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Parce que le bâtiment lui-même, je voulais peut-être... j'étais sous l'impression que vous
pensiez au bâtiment.

320 Mais n'avez-vous pas l'impression, du moins ce qu'on nous a dit tout le long de cette
commission depuis le début, c'est que tout l'entreposage des fumiers et lisiers de porc au Québec
est fait dans des structures étanches, et c'est une obligation actuellement, alors l'inquiétude en ce
qui concerne la pollution de l'eau, semble-t-il, il est davantage tourné vers les épandages et non
pas tellement vers l'entreposage.

325

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

330 Il y a les épandages. Mais au niveau de l'entreposage aussi, il peut y avoir des fuites. Il y
a bien plein de technologies qu'ils disent qui ont sorti, puis qui sont les meilleures, puis qui sont à
la haute pointe de la technologie. Puis ils sont à revoir ça, puis à essayer d'améliorer encore. Ça
fait que s'ils continuent à faire des recherches dans ce sens-là, c'est parce qu'ils savent qu'il y a
une problématique là.

335 **M. CHRISTIAN ROY :**

Ce qu'on veut dire aussi, c'est que c'est sûr que l'épandage, les bâtiments et l'épandage,
nous, ce qu'on dit, c'est qu'on ne devrait pas, en l'an 2000, avec le potentiel de territoire qu'on a
en Abitibi-Témiscamingue, aller installer des porcheries sur le bord des cours d'eau, des
nouvelles installations en plus.

340

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Prendre des chances.

345 **M. CHRISTIAN ROY :**

Parce que ça, c'est une nouvelle installation. Il n'y avait aucune ferme là avant. Ils ont déboisé des lots qui avaient du bois de 0 à 60 ans là-dessus, pour installer une nouvelle installation. Le remisage qu'ils font, ils vont le remiser, mais il faut qu'ils l'épandent quelque part ce lisier-là ou ce fumier-là, appelez-ça comme vous voulez.

350

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et dans ce projet-là, vous n'avez pas vu de préparation de provision pour l'épandage? Il se faisait ailleurs?

355

M. CHRISTIAN ROY :

Non, parce que ça change au gré du vent.

360

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

C'est ça. Ça fait quatre ans que le projet est dans l'air.

365 **M. CHRISTIAN ROY :**

Puis là, on essaie d'avoir de l'information, essayer de discuter avec les promoteurs pour trouver des solutions à long terme, puis là ils baissent le nombre de porcs. Ils s'amuse à se promener d'un bord et de l'autre. Ça fait qu'il n'y a jamais moyen de savoir directement les projets réels de ce projet-là.

370

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

375 Alors, les valeurs provisoires, semble-t-il, elles ne sont pas sur notre page Web encore.
Du moins, ils ne l'ont pas trouvé. Mais je peux vous donner l'adresse Web où vous pouvez la
trouver si vous voulez faire une référence. C'est le www.craaq.qc.ca. Alors, à ce moment-là,
vous les retrouvez assez facilement dans la documentation du CRAAQ.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

380

Merci.

LE PRÉSIDENT :

385

Mais ils vont venir sur notre site, ça ne sera pas long, question de jours.

Donc, c'est dans cet esprit-là, au fond, que vous demandez une espèce de zonage plus
particulier du développement, s'il devait y en avoir un.

390

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

C'est ça, au niveau du zonage agricole. C'est pour ça qu'on dit de le revoir, dans le fond.
Dans le temps, ce n'était pas comme maintenant. Dans le temps, c'était les petites fermes, puis
c'était la petite agriculture où on était moins de monde. Là, on sait qu'il faut produire davantage.
395 On est tous conscients de ça qu'il y a plus de monde, puis ça prend de la nourriture, ça prend un
garde-manger.

Sauf que là, même si c'est zoné agricole, c'est sur le bord des cours d'eau. Soyons
stratégiques dans nos développements, puis soit revoyons le zonage agricole pour être limitatifs
400 aux abords des cours d'eau, puis qu'on installe ça... dans le fond, comme, en Abitibi-
Témiscamingue, il y a assez de place, qu'on se dit: «Pourquoi pas? S'il y en a du potentiel,
exploitons-le, mais mettons-le à des places où est-ce que ça va être intelligent de le faire.»

LE PRÉSIDENT :

405

Alors, c'est tout le temps qui nous est alloué. Merci beaucoup de votre présence.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

410

Merci à vous.

M. CHRISTIAN ROY :

Merci.

415

LE PRÉSIDENT :

Et bonne chance à vous.

420

Alors, j'invite maintenant les représentants du Centre local de développement d'Abitibi-Ouest, représenté par Gilbert Rivard, Claire Bolduc, Jean Séguin et Pierre Vachon.

M. GILBERT RIVARD :

425

Messieurs les commissaires, j'aimerais vous présenter les gens qui m'accompagnent. Monsieur Pierre Vachon, qui est producteur agricole dans le domaine laitier. En même temps, il est maire de la Ville de Palmarolle, de la Municipalité de Palmarolle, et vice-préfet à la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

430

Vous avez, à mon extrême droite, monsieur Jean Séguin, qui est le directeur général du CLD Abitibi-Ouest. C'est lui qui est chargé de mettre en pratique les décisions du conseil.

435

Vous avez madame Claire Bolduc. Madame Claire Bolduc est agronome et qui est au service du CLD Abitibi-Ouest comme professionnelle dans le domaine agricole. Et ensuite, elle est chargée de projet sur certains dossiers.

Alors, on est en groupe, parce qu'on représente aussi un groupe.

LE PRÉSIDENT :

440

Et vous-même, vous êtes Gilbert Rivard?

M. GILBERT RIVARD :

445

Gilbert Rivard, président du CLD Abitibi-Ouest.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

450

M. GILBERT RIVARD :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

455

Madame Bolduc va faire la présentation générale.

Mme CLAIRE BOLDUC :

460 Bonjour, messieurs les commissaires! Alors, en commentaires généraux, la filière de production agroalimentaire, ça vous a été largement expliqué depuis hier soir, ça joue un rôle primordial dans la dynamique économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

465 Alors, au-delà de considérer l'importance des capitaux investis ou les retombées économiques que l'on doit considérer, qui sont générés par l'activité agricole et agroalimentaire, on doit aussi s'assurer que cette activité-là se répartisse sur l'ensemble du territoire. Et en fait, on considère que c'est un moyen d'occuper activement les espaces du territoire et de stabiliser, de stimuler la dynamique et la vitalité des communautés rurales.

470 Alors, quand on considère cet élément-là, on considère aussi que l'agriculture particulière de l'Abitibi-Témiscamingue, ça repose sur les conditions biophysiques très claires. Donc, on retrouve surtout des cultures ici qui sont fourragères, herbes et céréales. On peut dire avec assez de certitude qu'on retrouve très peu de cultures de maïs.

475 Les cultures fourragères et céréalières sont à la base des productions animales des ruminants, production laitière et production bovine, et ce sont des productions qui sont réparties sur l'ensemble du territoire et qui dominent dans la région, et particulièrement au niveau du territoire de l'Abitibi-Ouest.

480 Les milieux agricoles en Abitibi-Ouest, ceux qui sont particulièrement actifs, se concentrent autour de deux lacs: le lac Abitibi et le lac Macamic. Et ce sont des milieux agricoles peu morcelés et peu affectés par des activités autres qu'agricoles. Par ailleurs, une grande disponibilité de sols agricoles et une pression relativement faible qu'exercent les activités agricoles sur ces sols font en sorte que le territoire d'Abitibi-Ouest ne fait pas face à une problématique majeure de cohabitation des activités agricoles et non agricoles. On peut, par contre, mettre un
485 bémol là-dessus sur les activités environnementales, comme on peut le voir dans d'autres régions du Québec. En fait, seulement près de 10 % du territoire total de l'Abitibi-Ouest est occupé par des activités agricoles qu'on pourrait qualifier de structurées et structurantes.

490 Il est important aussi de mentionner que l'Abitibi-Ouest ne connaît pas de problématique agroenvironnementale majeure due à son agriculture. Le bilan des pratiques agroenvironnementales de la région précise que la charge exercée sur le milieu est faible en raison justement du caractère extensible de certaines pratiques agricoles associées aux élevages bovins et de la prédominance des cultures fourragères pérennes, vivaces, comme les plantes fourragères qu'on utilise, le trèfle et le mil essentiellement.

495 C'était d'autant plus important aussi de mentionner l'intérêt que le CLD avait en regard du moratoire justement compte tenu de la faible pression environnementale que les activités agricoles exercent actuellement. On peut considérer que c'est aussi dû, la faible pression environnementale est due surtout au type d'élevage et au type d'agriculture qu'on pratique et à la
500 très faible densité animale sur notre territoire. S'il y avait une densité animale beaucoup plus

élevée, il y aurait fort à penser qu'il pourrait y avoir des répercussions environnementales beaucoup plus importantes.

505 En considérant cela, le CLD d'Abitibi-Ouest considérait que le moment choisi pour le moratoire, et que ce moratoire-là s'applique de façon universelle sur le territoire québécois, était peut-être un moment approprié pour faire le point sur les pratiques et les méthodes culturelles, et pour orienter dans un avenir quand même rapproché de quelle façon on allait pratiquer les activités agricoles sur notre territoire.

510 Le développement des activités agricoles dans la région d'Abitibi-Ouest. Alors, deux activités prédominant, soit la production laitière et la production bovine. Ces deux types de production sont adaptés aux conditions, aux caractéristiques biophysiques du territoire, mais on les a vu beaucoup diminuer au cours des quinze dernières années. Et on s'aperçoit que les entreprises laitières se consolident, elles diminuent en nombre, le quota diminue aussi et les
515 entreprises laitières grossissent, celles qui restent grossissent.

Par ailleurs, c'est traditionnel, c'est démontré, quand les quotas quittent la région, ils ne reviennent pas. Ça a été aussi démontré dans d'autres types de production, mais la production avicole ne s'est jamais implantée sur le territoire d'Abitibi-Ouest.

520 Quant à la production de bovins de boucherie, c'est une production très intéressante, particulièrement en considérant les conditions biophysiques du territoire. Toutefois, c'est une production un petit peu plus aléatoire, considérant les marchés.

525 Alors, l'agriculture territoriale d'Abitibi-Ouest s'est donc très peu diversifiée au cours de la période de référence, donc les quinze dernières années, si ce n'est le fait de quelques entreprise horticoles ou d'élevage spécialisé. Alors, dans le milieu, on se doit de faire un constat lucide. Étant donné que le tissu rural et la dynamique des communautés reposent en grande partie sur les activités agricoles, il y a un risque réel de voir s'effriter ce tissu rural là.

530 Considérant aussi les caractéristiques biophysiques du territoire, on va comprendre que l'agriculture de l'Abitibi-Ouest passe nécessairement par le développement des filières de production animale. Alors, le lait, c'est assez difficile, l'avicole aussi, en raison des quotas et des investissements très élevés que ça requiert. Les élevages bovins et ovins, qui sont très bien
535 adaptés à la région, sont des élevages où les marchés sont plus aléatoires. En conséquence, il faut regarder d'autres opportunités.

Parallèlement à ce constat sur notre territoire, on note qu'au Québec, la filière porcine représente un moteur qui a été très dynamique pour le secteur bioalimentaire dans plusieurs
540 régions, tant par les retombées économiques que par les emplois générés. Et pourtant, la production porcine est victime de son succès. Le moteur connaît des ratés. Et évidemment, les problèmes environnementaux sont à l'origine de ces importantes ratés-là, et les problèmes qui sont associés tout autant à la concentration des élevages porcins qu'à la concentration de l'ensemble des élevages dans la plaine du Saint-Laurent.

545

On a peut-être mis le doigt très particulièrement sur la production porcine, mais quand on regarde les problèmes environnementaux et les problèmes de cohabitation générés par les activités agricoles, on oublie souvent que dans les zones à forte concentration d'élevage porcin, ce sont les zones à très forte concentration d'élevage tout court.

550

Au contraire, la filière de production porcine est quasi inexistante ici et dans le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Et paradoxalement, nous devons nous battre pour maintenir la vitalité du territoire. Il faut alors considérer, dans ces circonstances, la production porcine comme une opportunité de diversification de l'agriculture et de développement économique de la région, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

555

Ainsi, le CLD d'Abitibi-Ouest est d'avis qu'un leadership fort et responsable devrait s'exercer afin de voir à la planification du développement de la production porcine sur le territoire et cette planification devrait considérer l'ensemble des activités d'élevage. Le CLD est prêt à collaborer à un tel exercice. Mais on rappelle qu'il revient, de par la Loi 184 notamment, il revient aux municipalités régionales de comté de voir au développement des activités agricoles et de l'usage à des fins agricoles, des sols agricoles, sur les terres agricoles. Donc, il revient aux MRC de prioriser les activités agricoles en milieu agricole.

560

Nous sommes toutefois convaincus que le processus décisionnel accordé à la MRC peut s'accompagner d'une démarche démocratique, transparente et concertée basée sur l'expertise appropriée. La MRC d'Abitibi-Ouest a d'ailleurs manifesté une grande ouverture d'esprit à cet effet. Et puisque le mandat du CLD est de soutenir les initiatives de développement, nous estimons devoir nous investir dans le développement durable de toute activité agricole sur le territoire, à plus forte raison lorsque ces activités intéressantes pour le développement local ont quand même suscité des problèmes que nous ne voulons pas reproduire. Ainsi, il est important de réfléchir avant d'agir.

565

570

La gestion du territoire, en vue d'assurer son développement dans un souci de coexistence harmonieuse des activités agricoles et non agricoles et de protection de l'environnement, repose d'abord et avant tout sur la disponibilité d'outils appropriés.

575

En termes d'outils, le CLD d'Abitibi-Ouest fait référence notamment au Plan de développement des activités agricoles en zone agricole. Ce concept mis de l'avant par plusieurs instances a fait l'objet d'un projet pilote au niveau du ministère des Affaires municipales, en 97. Et dans le cadre de ce projet pilote là, on visait la MRC des Etchemins, et les résultats étaient d'ores et déjà positifs.

580

En clair, alors que les schémas d'aménagement des MRC tracent les grands axes de développement du territoire, un schéma d'aménagement enrichi d'une planification du développement des activités agricoles permettrait pour sa part de caractériser adéquatement le milieu, d'identifier les zones sensibles, les zones à risque, les zones à potentiel périurbain et, de ce fait, procure une connaissance pointue du territoire, du degré de sensibiliser ces zones et du potentiel de chacune d'elles en termes d'opportunité de développement.

585

590

Le Plan de développement de la zone agricole pourrait apporter un éclairage indéniable sur les façons dont peuvent s'intégrer les activités agricoles aux autres types d'activités telles que l'exploitation forestière, le tourisme, la villégiature et le développement résidentiel et industriel. Ça permettrait de faciliter la coexistence de toutes les activités et ça permettrait d'identifier des lignes directrices d'occupation du territoire agricole, tout en facilitant l'existence et le développement sur le territoire de plusieurs productions, dont la production porcine.

Pour le CLD d'Abitibi-Ouest, un outil de la sorte, réalisé de concert avec les instances impliquées dans le développement local, permettrait de pallier les problématiques associées au développement anarchique d'activités agricoles générant des pressions sociales ou environnementales plus intenses, tout autant qu'il servirait de levier de développement pour l'ensemble des intervenants. Il favoriserait de plus l'intégration dans le développement de la production porcine de mécanismes permettant de maximiser les impacts sur le développement des communautés rurales et d'y associer de ce fait une approche environnementale proactive et préventive. C'est pourquoi nous souhaitons, comme CLD, nous investir activement dans une telle planification.

Et considérant certaines questions qui sont apparues hier soir au cours des présentations, quand on parle de régionaliser certaines politiques ou certains engagements ou certaines orientations de l'État, le Plan de développement de la zone agricole serait certainement un outil très précis, beaucoup plus précis, et qui regrouperait les différentes instances sous forme de table de concertation ou sous forme d'activités de concertation pour permettre de tirer les lignes de régionalisation qui pourraient régionaliser ou qui pourraient habiller de façon plus particulière, plus propre au milieu, chacune des orientations gouvernementales, chacune des décisions.

Production porcine, oui, on en veut, mais à quelques conditions. La notion de développement durable, c'est une notion qui est très véhiculée et utilisée. On parle des trois points: développer économiquement, de façon acceptable sociologiquement parlant et de façon environnementalement performante. Mais c'est devenu tellement galvaudé, on ne sait plus exactement ce que ça veut dire.

Au Centre local de développement de l'Abitibi-Ouest, on précise que le développement durable de l'agriculture est indissociable du développement comme tel. Se développer durablement, ça veut dire durer dans le temps, se renouveler et s'adapter aux nouveautés et aux changements. La notion s'inscrit ainsi dans un ensemble de gestes, petits ou grands, dans la planification, l'action et les suivis, et qui conduisent à des résultats tangibles, si modestes soient-ils. Cela inclut nécessairement tous les gestes environnementaux. Et les résultats vont s'exprimer sur les questions environnementales, sur les questions sociales, sur les techniques de production et sur les ressources de l'entreprise, donc sur sa rentabilité.

Aussi, forts des enseignements tirés des expériences des autres régions du Québec qui ont vu se développer la production porcine à grande échelle, le CLD d'Abitibi-Ouest, qui est favorable à cette production, estime que des paramètres précis doivent maintenant être donnés et qu'ils doivent encadrer la production. Mais d'abord, puisque les paramètres techniques entreprise par entreprise sont largement disponibles et que les agronomes s'assurent de leur diffusion, nous

ne nous attarderons pas à les commenter. Le mandat d'un CLD, c'est de supporter le développement.

640 Donc, nous manifestons clairement notre appui à l'adoption de toute mesure susceptible de limiter les impacts négatifs potentiels que peut engendrer l'introduction et le développement de la production porcine. Par contre, certaines mesures plus collectives à être instaurées par l'État devraient être prioritaires et privilégiées.

645 Une première mesure, agir collectivement, gérer les activités agricoles par bassin versant. Le territoire d'Abitibi-Ouest comporte actuellement une agriculture qui s'appuie largement sur la culture des plantes fourragères vivaces. On peut toutefois penser que le développement d'activités agricoles porcines risque d'entraîner une diminution des superficies de prairies au profit de cultures céréalières annuelles plus exigeantes et parfois moins écologiques.

650 De même, je ne vous ferai pas un cours encore une fois sur l'azote et le phosphore. On sait qu'ils sont présents naturellement dans l'environnement. Mais quand leur concentration augmente, notamment par les épandages de déjections animales, ces éléments naturels deviennent des polluants. On doit aussi tenir compte du fait que les bassins agricoles dynamiques en Abitibi-Ouest se situent à proximité de plans d'eau parfois fragiles, les lacs Abitibi et Macamic.

655 C'est pourquoi il y a lieu de réfléchir dès maintenant à une gestion collective des activités agricoles, une gestion de l'agriculture par bassin versant. Une telle approche doit toucher toutes les activités reliées à la fertilisation et ultimement regrouper l'ensemble des interventions faites sur les entreprises agricoles. Et puisque la nouvelle Politique de l'eau prévoit la mise en place
660 d'organismes de gestion de bassin versant, il nous apparaît opportun de manifester notre intérêt pour ce concept dès maintenant. Une telle gestion collective favorise la diffusion et l'adoption rapide des bonnes pratiques agricoles, et oriente adéquatement la prise de décision.

665 Agir individuellement aussi, mise en place de règles d'écoconditionnalité performantes. C'est un concept récent, qui date d'une dizaine d'années, l'écoconditionnalité. Et c'est un concept qu'on entend de plus en plus dans les discours des intervenants. En clair, ce que ça veut dire, c'est qu'on va lier, le concept prévoit qu'on lie les aides à la production qui sont consenties par l'État à la mise en place ou au respect de bonnes pratiques environnementales. Une grande partie de l'impact d'une telle mesure, c'est qu'elle offre une forme de garantie afin de concilier les intérêts
670 parfois divergents de la population et du secteur agricole. Elle permet de plus de restaurer un certain niveau de confiance envers ce dernier. Elle permet enfin de rééquilibrer l'intervention de l'État et de la concentrer vers les cibles socio-économiques les plus appropriées en relation avec les responsabilités du gouvernement.

675 Toutefois, dans le contexte actuel, l'écoconditionnalité ne doit pas se limiter à des mesures incitatives et à des règles d'autoresponsabilisation. C'est nettement dépassé, compte tenu des enjeux. Ce principe, si l'on souhaite sa pleine efficacité, devra s'appuyer sur des mesures de suivi appropriées auprès des entreprises porcines, auprès des entreprises agricoles. Il devra aussi s'appuyer sur des mesures de contrôle adéquates et sur l'application des bonnes

680 pratiques agricoles. Il devra enfin être conclu par des mesures dissuasives aux mauvaises
pratiques agroenvironnementales.

En clair, avec un plan de développement de la zone agricole, avec une gestion par bassin
versant, avec une écoconditionnalité efficace, on est en mesure de répondre à plusieurs
685 inquiétudes et à plusieurs objectifs que le CLD s'est donnés, à savoir de développer
adéquatement le milieu en respectant l'ensemble de toutes les parties: biophysique, sociale,
économique et environnementale.

Enfin, consolidation des infrastructures. Le fait de développer une agriculture où on
690 introduit de nouvelles productions, tout autant que le fait de stabiliser les productions actuelles, ça
permet de stabiliser la disponibilité de certaines infrastructures en région. Le développement des
activités agricoles, et particulièrement des élevages porcins, permettrait donc la consolidation des
abattoirs et qui sont actuellement compromis. Au moment où on écrivait le mémoire, ce n'était
695 pas encore le cas, mais qui sont actuellement compromis et qui gagneraient beaucoup à la
diversification des élevages. Les activités d'abattage et de transformation de la viande de porc et
des autres viandes qui s'effectuent actuellement au Témiscamingue pourraient donc consolider
leur position.

Les entreprises actuelles, on vous l'a abondamment dit hier, de toute façon, requièrent
700 un plus haut niveau d'activités afin de pouvoir maintenir leurs opérations. Et si les entreprises de
transformation actuelles ne peuvent se consolider, les répercussions seront perceptibles sur
l'ensemble des activités agricoles de toute la région. Les milieux et les productions déjà fragiles
seront certainement les plus touchés dans cette éventualité.

705 Je laisse à monsieur Séguin.

M. JEAN SÉGUIN :

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

710

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. Il y a des pistes fortes, très suggestives dans votre mémoire. Je
laisse la première question à mon collègue monsieur Marquis, qui va aller chercher, je pense,
715 votre recommandation centrale. Alors, allez-y, cher collègue.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Effectivement, de ces pistes, vous parlez d'un Plan de développement des activités
720 agricoles en zone agricole. Et vous avez effectivement souligné l'importance que ce plan-là se
réalise. Cependant, est-ce qu'il y a actuellement des démarches en cours qui pourraient laisser
croire qu'il va se réaliser?

Mme CLAIRE BOLDUC :

725

Vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau de la Table de concertation agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue, ils sont venus présenter hier le travail qui se faisait, ce travail-là se fait au niveau régional pour l'ensemble de la région, mais il faut peut-être cibler de façon beaucoup plus précise.

730

Cet exercice de concertation là très important, qui se fait au niveau régional, doit aussi avoir des retombées au niveau des MRC. La Loi 184 donne aux MRC le devoir de développer et de protéger les activités agricoles en milieu agricole. Et à cet effet-là, si les MRC ne s'approprient pas l'outil ou si ça ne devient qu'une planification qui n'a pas de plan d'action précis, ça devient beaucoup plus difficile de le mettre en place.

735

C'est pour ça qu'on revient, comme CLD, au niveau de l'instance qui a été ciblée législativement parlant pour faire ce qu'elle doit faire, la protection des activités agricoles et le développement des activités agricoles en zone agricole. Et à cet égard-là, en associant à la MRC, qui a ce devoir-là, des instances qui ont plutôt un devoir de développement et de soutien des communautés, on fait en sorte que des plans d'action beaucoup plus précis, beaucoup plus pointus soient accessibles et disponibles.

740

En même temps que ça devient un outil pour, disons, éviter des excès ou éviter des accidents, ça sert de levier aussi de développement auprès des instances, auprès des MRC, pour cibler justement les endroits où on peut favoriser le développement, les endroits qui ont des capacités de réception. Ça sert d'outil de développement tout autant que d'outil de veille, d'outil de contrôle des zones sensibles.

745

M. GILBERT RIVARD :

750

J'aimerais laisser compléter la réponse au vice-préfet.

M. PIERRE VACHON :

755

C'est sûr que pour la MRC d'Abitibi-Ouest, la démarche qui est faite, le mémoire a été déposé à la MRC d'Abitibi-Ouest puis a été regardé, c'est sûr qu'il y a un embryon de démarche qui est fait présentement pour voir un peu à faire le plan. Donner la réponse, dire «est-ce que le plan va être fait en douze mois?», je pense qu'on ne peut pas répondre actuellement, mais la MRC a été sensibilisée. Elle travaille, même le mémoire en fait mention, elle travaille de collaboration entre le CLD et la MRC d'Abitibi-Ouest pour faire le plan. Et je pense que la démarche est avancée. Puis même au point de vue de la MRC, il y a une table agroalimentaire qui va être sensibilisée aussi à cette démarche-là.

760

LE PRÉSIDENT :

765

770 On touche là un point très, très crucial dans la mise en oeuvre de ça. Parce que, d'une part, il y a des MRC qui nous ont dit: «De la minute qu'on veut faire quelque chose, on nous sert la règle du droit de produire et on nous empêche de planifier ou d'encadrer. Et finalement, c'est un faux pouvoir que nous avons.» Certaines MRC nous ont déjà dit ça.

775 Par ailleurs, vous autres, au contraire, vous semblez dire qu'il y a dans la Loi 184 un instrument qui permet de faire une véritable planification et, au lieu d'avoir peur de toucher à l'agriculture, vous en faites au contraire comme un moteur, dans lequel vous dites: «Oui, il y a moyen de prendre ça et de faire une véritable planification à ce niveau-là.»

M. GILBERT RIVARD :

780 Elle a l'obligation de le faire son plan d'action, son plan de développement. Mais la MRC d'Abitibi-Ouest a entamé, mais il y avait le processus du schéma d'aménagement. Le plan d'action vient à la suite du schéma. Alors, on est en instance. Est-ce qu'il a été adopté le schéma?

M. PIERRE VACHON :

785

Non.

M. GILBERT RIVARD :

790

Là, j'en perds des petits bouts. Mais Patrice Vachon, qui est le géographe responsable à la MRC, travaille. Les gens ont rencontré Patrice Vachon qui est le spécialiste à la MRC. Ce plan-là va être mis en branle en Abitibi-Ouest parce qu'on ne veut pas qu'il se reproduise ce qui s'est produit ailleurs. On ne veut pas transférer chez nous ce qui s'est fait dans le Bas-Saint-Laurent. On veut du porc, on veut... parce qu'en réalité, il faut consolider notre agriculture, mais pas à n'importe quel prix. Alors, le plan d'action de la MRC va être le livre qu'il va falloir suivre. Puis je pense que l'ensemble de la population va être d'accord avec ça et est d'accord.

795

Moi aussi, je suis maire. On est quand même 21 maires alentour de la table. On est tous sensibilisés parce qu'on est tous impliqués. Il y a le CLD, il y a la Table en agroalimentaire. Je dirais que la communauté est interpellée. On a une ferme qui est assez grosse, qui est dans la Municipalité de Palmarolle. On a été conscients de sa mise en place. Alors, les discussions se sont entamées à partir de là et puis ce plan-là va se faire. Dans combien de temps? Bien, ça ne se fait pas du jour au lendemain, mais on est déjà en discussion. Puis il faut arrimer ça avec notre plan à nous, le plan du CLD. Ça fait qu'en réalité, c'est toutes des choses qui se travaillent ensemble.

800

805

Mme CLAIRE BOLDUC :

Ce qui est important de retenir, le plan d'action doit ultimement aboutir sur le bureau de ceux qui ont le pouvoir et la possibilité de le mettre en oeuvre.

810

LE PRÉSIDENT :

Et vous voyez que cela puisse se faire sans des changements importants ni à la *Loi de l'urbanisme* ni aux autres lois. Vous pensez que le cadre actuel permet de faire -- c'est ça que je veux comprendre.

815

Mme CLAIRE BOLDUC :

On a déjà proposé au ministre des Affaires municipales de n'accepter que les schémas d'aménagement révisés qui comportaient un plan de développement de la zone agricole. Il y a des mécanismes d'acceptation qui pourraient facilement être mis en place. Mais au-delà de ça, si c'est nécessaire de modifier la législation pour obliger le plan de développement de la zone agricole, nous, ce qu'on dit en Abitibi-Ouest, c'est qu'on n'attend pas d'y être obligés parce qu'on considère que c'est essentiel. Toutefois, si des instances comme le Bureau d'audiences publiques fait une recommandation dans ce sens-là, bien...

820

825

LE PRÉSIDENT :

830 Mais c'est très intéressant et, en même temps, vous manifestez que vous voulez le faire
en intégrant aussi une approche par bassin versant, et ce qui vient à la fois compléter l'approche
strictement individuelle de quelqu'un qui dit: «Moi, j'ai une terre, je veux un permis, je veux faire
ça» et vous l'introduisez dans une cohérence collective d'un autre type. Alors, c'est réjouissant
de voir que vous mettez les morceaux ensemble.

835

M. PIERRE VACHON :

840 On ne peut pas dire que cette démarche-là va être facile. Il n'y a pas une démarche de
facile mais, au moins, essayer de prendre le bâton du pèlerin et essayer de faire un bout de
chemin avec les organismes.

845 Comme faisait mention le coéquipier à côté, la démarche est déjà, la sensibilisation du
monde est là. Puis je pense que si on veut faire un développement... il y a un moratoire, mais le
moratoire, à un moment donné il va finir. Est-ce que ça va être dans X mois? Dans quelle
année? On ne sait pas. Mais je pense qu'on a le temps de prendre un arrêt pour se positionner
pour une future ouverture du moratoire. On verra dans le temps. Mais si on dit: on a un moratoire,
puis on ne fait rien, on regarde les oiseaux passer, on manque peut-être le bateau.

850 Puis on a fait mention aussi de l'Abitibi-Témiscamingue, c'est une région... on ne
reviendra pas sur l'histoire de phosphore, on n'a pas une problématique. Mais ce n'est pas parce
qu'on n'a pas une problématique, qu'on doit laisser la porte ouverte à tout le monde non plus. Je
pense que le monde sont bien sensibilisés là-dessus. Et moi, je pense qu'en travaillant ensemble,
puis une démarche est faite, puis je pense que ça va aboutir sûrement à avoir des vagues. Dans
tout bateau, il y a des vagues, puis dans tout port. Mais ce qu'on espère, c'est qu'on va mener
855 au bon port le bateau sans trop d'avaries. Mais je pense que c'est faisable.

M. GILBERT RIVARD :

860 Dans le fond, on pense que le moratoire a rendu service à tout le monde, en ce sens
qu'on ne transposera pas les problèmes chez nous qui sont arrivés ailleurs. Alors, en partant de
là, bien, on a le temps de faire une réflexion, et cette réflexion-là va nous apporter à produire un
plan et puis de le faire accepter. Alors, on veut qu'il y ait du porc, encore une fois, mais on veut
que ce soit fait selon les bonnes pratiques acceptables pour tout le monde.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Hélas! le temps nous contraint, alors on va arrêter. Merci beaucoup de votre présence.

870 **M. GILBERT RIVARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

875 Alors, j'invite maintenant les représentants de la Corporation du marais Kergus, monsieur Germain Bérubé et Florence Lafond.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

880 Bonjour, messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

885

Mme FLORENCE LAFOND :

Bonjour! Je vais vous présenter notre mémoire. Tout d'abord, je vais vous faire une présentation rapide de la Corporation du marais Kergus.

890

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

895 Merci beaucoup, madame, monsieur. Excusez mon ignorance, est-ce qu'il y a un marais Kergus dans la région?

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

900 Oui. Le marais Kergus est situé, pour vous le localiser, au nord-ouest du lac Malartic, dans la MRC de l'Abitibi. Alors, il est situé à la ligne faite des bassins versants, les bassins primaires. Donc, c'est un marais qui est à 300 mètres de la ligne primaire des bassins versants qui se jettent dans le bassin de la Baie James. C'est une des particularités de la MRC de l'Abitibi, elle est située sur la ligne des bassins versants, des bassins primaires.

905

LE PRÉSIDENT :

Et votre corporation existe depuis longtemps?

910 **M. GERMAIN BÉRUBÉ :**

Depuis deux ans et demi.

LE PRÉSIDENT :

915

Parce que quand j'ai vu le titre au début, j'ai dit: «Tiens, on va me parler d'un marais en particulier.» Or, évidemment, votre point de vue est beaucoup plus large et vous avez une considération complète sur un point de vue qui est le vôtre, mais vous avez une grande considération sur ça, de sorte que ce n'est pas juste d'un marais dont vous nous parlez mais vraiment de...

920

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

Notre ligne directrice, c'est l'eau, l'importance de l'eau qui passe dans nos vies, puis de quelle façon doit-on se comporter en habitant le territoire, mais en fonction de l'eau.

925

LE PRÉSIDENT :

Dans vos recommandations, vous avez trois sections, une section qui consiste à dire de ne pas aggraver la situation, qui est un petit peu comme l'idée d'un moratoire, de stabiliser la situation et ensuite d'améliorer la situation.

930

Vous faites une proposition tout à fait audacieuse, qui dit d'abolir la Loi sur le droit de produire et d'abolir la Loi sur la protection du territoire agricole, et de mettre en place une loi sur la protection du territoire rural permettant d'intégrer d'autres activités rurales à la production agricole.

935

J'aimerais vous entendre là-dessus. Ça me semble prendre une grosse bouchée, mais c'est intéressant. Pouvez-vous le commenter, s'il vous plaît?

940 **M. GERMAIN BÉRUBÉ :**

Moi, je viens de la campagne. Alors, dans les années 60, 70, quand ces deux lois ont rentré en vigueur au Québec, j'ai vu ma campagne se vider. Puis on a compris, après coup, que c'était ces deux lois, en partie ces deux lois qui avaient cédé la campagne à l'industrie agricole. On a oublié de mettre dans la Loi de la protection du territoire agricole autre chose que les activités agricoles.

945

Je pense, pour vous donner un exemple, nous, on est paysans, on cultive la framboise. On peut vendre notre framboise fraîche. Mais pour en transformer une petite partie — on est des

950 petits paysans, des petits producteurs — mais pour en transformer une partie, que ce soit en
confitures ou autres, on est obligé de demander un dézonage à la Loi de la protection du territoire
agricole pour se construire une usine de transformation pour être capable de vendre notre produit.
Alors, forcément, on a 90 % des chances d'être refusés parce qu'on n'est pas des producteurs
industriels agricoles.

955 Alors, c'est pour ça que ces deux lois nous semblent... quand elles ont été adoptées,
c'était pour éviter le trou de beigne des grands centres, mais on a oublié de mettre dans la Loi de
la protection du territoire agricole d'autres éléments qui nous auraient semblé à ce moment-là,
qu'on n'a pas vu en premier lieu, mais qui nous semblent importants de rétablir.

960 Alors, actuellement, la Loi de la protection du territoire agricole vide les campagnes. Elle
a laissé les campagnes aux barons de l'agriculture.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

965 Il y a effectivement plusieurs recommandations et ce serait intéressant de vous
questionner sur plusieurs d'entre elles, mais le temps va nous manquer. Alors, je reprends une
question aussi qui touche la loi. Dans les recommandations de ne pas aggraver la situation, il y
en a une qui dit:

970 *«Retirer la responsabilité de l'application de la Loi sur la protection des rives aux
municipalités et la faire appliquer par le ministère de l'Environnement.»*

975 Alors, je ne sais pas si vous pourriez commenter et nous informer pourquoi vous y mettez
cette recommandation.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

980 On constate chez nous comme ailleurs — actuellement, l'agriculture, c'est en partie
l'élevage bovin dans notre secteur — il n'y a aucune mesure de protection ou aucune loi. Est-ce
que la loi est applicable? Chose sûre, elle n'est pas appliquée pour l'accessibilité des cours d'eau
aux bêtes. Il n'y a aucun ruisseau de clôturé. Il n'y a aucune mesure de prise dans ce sens-là.

985 Et puis les municipalités souvent sont représentées, soit les conseillers ou le maire, par
des producteurs agricoles. Donc, forcément, ces lois-là ne sont pas appliquées, pas applicables
ou pas appliquées dans certains cas. Donc, dans certaines municipalités, oui; puis dans
beaucoup d'autres, non. Parce que ça relève de la municipalité, l'inspecteur municipal. Est-ce
que c'est verbalisé? Est-ce que c'est un ruisseau de drainage? Est-ce que c'est une rivière? Bref,
il n'y a aucun règlement. Il n'y a rien de fait de ce côté-là.

990 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Mais est-ce que, à ce moment-là, en l'envoyant au ministère de l'Environnement, vous êtes convaincus que le ministère de l'Environnement, lui, va la faire respecter?

995

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

Non.

1000

Mme FLORENCE LAFOND :

Mais il sera moins sensible aux pressions locales pour la faire appliquer.

LE PRÉSIDENT :

1005

Vous avez peur de ces pressions locales?

Mme FLORENCE LAFOND :

1010

Bien, on constate ce qui se passe.

LE PRÉSIDENT :

1015

C'est parce que là, il y a deux représentations de la politique. Il y en a, au contraire, qui disent: «Il faut que ce soit le local qui s'assume, le local régional, et non pas des organismes lointains, parce qu'on est justement plus proche de la réalité, on connaît mieux son territoire réel.»

1020

Hier, il y a du monde qui m'a dénoncé le mur-à-mur. Ça a été toute la soirée comme un refrain qui revenait constamment, disant: «De grâce, donnez-nous dans les régions l'autorité, le pouvoir de gérer notre territoire.» Et vous, vous semblez avoir peur de cette proximité du local.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1025

Moi, je pense que non. Parce que pour gérer le territoire, logiquement, dans le meilleur des mondes, il faudrait que ce soit le local qui le fasse, celui qui est le plus près des choses par consensus, par tout ça. Mais la pression est telle dans le monde agricole que dans certains milieux, c'est très difficile de faire évoluer les choses et de les faire avancer parce que l'influence est là. Mais je suis d'accord avec vous, monsieur Beauchamp, que ça devrait être fait normalement par le local.

1030

Mme FLORENCE LAFOND :

1035

J'ajouterais que pour des normes environnementales qui, je pense, peuvent en général être mur-à-mur, la protection de l'eau, je pense que c'est valable dans n'importe quelle région. Moi, je ne vois pas de problème à ce que ce soit appliqué par un organisme, disons, provincial plutôt qu'un organisme régional.

LE PRÉSIDENT :

1040 Quand vous parlez ensuite, vers la fin de votre recommandation, la dernière
recommandation juste avant d'arriver au point 4, vous donnez une série de choses pour favoriser
la démocratie du monde municipal et régional par des campagnes de sensibilisation en modifiant
la Loi de l'accès à l'information, en modifiant le mode de représentation de la population aux MRC.
Et là, vous arrêtez là.

1045 Si je regarde ce que l'Union paysanne nous a dit, par exemple, elle, elle dit: «Il faut
même ramener les décisions d'autorisation à un référendum local.» Mais vous n'êtes pas allés
jusque là. Et vous devez connaître, j'imagine, les orientations de ce groupe, c'est donc
délibérément que vous n'allez pas vers un type de responsabilisation locale.

1050 **M. GERMAIN BÉRUBÉ :**

1055 Moi, je pense que dans nos petits milieux, le rôle des MRC souvent est très puissant,
composé de la table des maires, et puis si le milieu ne veut pas évoluer, on ne va pas loin dans la
démarche.

1060 Entre autres, on constate qu'en Abitibi, on va commencer à implanter la gestion de
certains territoires, de certaines rivières par bassin versant et puis forcément, comme dans
d'autres régions ont commencé, ils se sont butés souvent à des MRC ou à des CLD, à ceux qui
prônent le développement. C'est pour ça que la logique des bassins versants est mise aux
oubliettes et c'est pratiquement de la poudre aux yeux.

LE PRÉSIDENT :

1065 Et ça vous semble pourtant la voie de l'avenir.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1070 On ne pourra pas se développer, on ne pourra pas faire du durable si on ne prend pas
comme schéma directeur l'eau, l'eau qui passe dans nos vies, que ce soit l'industrie agricole,
l'industrie tout court ou l'habitation du territoire. Il faut en venir à une conscientisation et gérer le
territoire en fonction de l'eau, ayant comme schéma directeur l'eau. L'eau, c'est la source de vie.
Pas d'eau, il n'y en aura plus de porcs.

1075 Puis alors, on l'a mentionné dans notre mémoire, c'est complètement délinquant de
prendre de l'eau potable, de l'envoyer délibérément dans les fumiers pour ensuite payer le coût de
la décontamination, de la dépollution. Vous savez très bien que l'eau qui coûte le moins cher à
dépolluer, c'est celle que l'on ne pollue pas.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes en train de me ramener dans une autre audience.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1085 D'ailleurs, j'avais suivi l'audience du BAPE sur l'eau, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT :

1090 Alors, je vais vous remercier beaucoup de votre contribution. Et on va prendre une pause
santé quinze minutes à peu près et on revient. On a trois autres mémoires à entendre cet après-
midi.

M. GERMAIN BÉRUBÉ :

1095 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1100 Merci beaucoup.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1105

LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant les représentants du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, la responsable, madame Jacinthe Châteauvert.

1110

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Bonjour, messieurs les commissaires!

1115

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame!

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1120

Donc, je vais vous faire la présentation du mémoire du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. On a voulu faire un mémoire court, mais avec des recommandations assez précises, car on est membre du Regroupement national des CRE du Québec et le Regroupement national a fait la présentation d'un mémoire assez exhaustif.

1125

Donc, un peu la présentation de notre organisme. On est un organisme à but non lucratif qui a été formé en 1995, c'est un conseil d'administration qui est composé de représentants de groupes environnementaux du milieu de l'éducation, du milieu de la santé, du monde municipal et du secteur industriel.

1130

Comme chacun des 16 conseils régionaux de l'environnement, membres du regroupement, on vise à mettre en oeuvre une gestion responsable de l'environnement dans une optique de développement durable en favorisant la concertation entre les différents intervenants régionaux et de contribuer à l'émergence d'une vision régionale de l'environnement.

1135

Le CREAT veut à la fois écouter, informer et sensibiliser les acteurs du développement régional. Il est un guide pour identifier les principales sources de pollution et les champs d'actions prioritaires; une plaque tournante pour favoriser l'action et la concertation entre les groupes; un support aux projets des individus et des groupes préoccupés par la qualité de leur environnement; un lien entre l'Abitibi-Témiscamingue et les organismes régionaux, nationaux et internationaux de développement durable.

1140

1145

Notre intérêt pour le développement durable de la production porcine, premièrement, on pense que la démarche que le BAPE a entreprise, qui a été demandée, c'est essentiel pour faire un développement harmonieux de cette production-là. Et on pense que les commentaires et les questions des citoyens, des groupes, des organisations vont nous permettre d'obtenir davantage d'information et de jeter un regard nouveau sur le sujet.

1150 J'aimerais rajouter ici que nous, comme organisme, on était d'accord avec le moratoire qui a été mis en place au printemps 2002, parce qu'on croyait que ça nous permettait de stopper l'implantation des porcheries, puis de vraiment voir dans notre région, de se questionner. Puis tout le monde vous l'a dit, c'est une région où est-ce qu'il n'y a pas beaucoup d'industries porcines qui sont installées. Donc, ça nous donnait du temps. Ça fait qu'à ce point de vue là, le moratoire était quand même intéressant.

1155 Et à notre point de vue, ça a aussi permis, ça peut être positif pour certains, négatifs pour d'autres, mais ça a quand même permis de retravailler le projet de jambon prosciutto qui a fini par obtenir le projet de loi 392, mais il a été modifié en cours de route pour le rendre plus acceptable en fonction de la production porcine.

1160 Contrairement à d'autres régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue, on est loin d'être en crise au niveau de l'industrie porcine. Donc, c'est important de le mentionner. On espère que cette démarche va nous permettre de mettre en oeuvre une politique de gestion saine pour notre région, qui va entraîner un développement harmonieux. Et, la démarche, c'est en amont des problèmes. Vu qu'on est une région qui est peu développée dans l'industrie porcine, donc on peut se servir des expériences d'ailleurs pour ne pas les reproduire chez nous.

1170 Et le développement durable est, selon nous, l'équilibre fragile entre les impératifs économiques, sociaux et environnementaux du développement des collectivités. Or, nous croyons qu'il y a présentement un déséquilibre important en agriculture au Québec. Les impératifs purement économiques conditionnent trop souvent son développement, au détriment de certains aspects environnementaux et sociaux.

1175 On s'intéresse non seulement à l'industrie porcine mais aussi à l'agriculture en général. Puis on croit que la plupart de nos recommandations pourraient facilement s'appliquer à l'ensemble de la production animale, par exemple au bovin de boucherie ou à la production laitière, qui sont les principales productions agricoles en région.

1180 En région, la production agricole est un secteur d'activités économiques plutôt stable, plusieurs personnes vous l'ont dit, comparativement à des secteurs tels le secteur minier et forestier. Et la production agricole fournit des emplois durables, qu'il convient de préserver. Puis en Abitibi-Témiscamingue, la production agricole s'inscrit donc dans un contexte de campagne habitée, qui fournit non seulement des emplois mais un milieu de vie à nos citoyens.

1185 Aussi, on abonde de terres en friche et ce, à bas prix. Les terres ne sont pas le prix du sud de la province, ici. Puis une fois remises en culture, ces terres pourraient facilement se prêter à l'agriculture biologique parce qu'elles n'ont pas reçu d'engrais ou pesticides chimiques depuis plusieurs années.

1190 Cependant, ces terres pourraient aussi servir à l'élevage de porc. Et c'est ce qui nous fait craindre la venue d'intégrateurs et de désastres écologiques et sociaux que nous observons dans les régions où ils contrôlent la chaîne de la production porcine. Quand «ils contrôlent», c'est les

intégréateurs. La venue d'intégréateurs pourrait nous faire perdre le contrôle de notre développement qu'on veut conserver.

1195

Nous voulons donc une planification rigoureuse qui soit faite pour l'ensemble des terres en friche, afin d'éviter de se trouver devant un fait accompli où les mesures correctives seront plus difficiles à appliquer. Dans ce cadre-là, on participe, comme vous l'avez vu hier, à la stratégie en région, à la table qui s'est formée pour travailler sur la stratégie de production animale. Donc, c'est pour ça qu'on pense que la planification doit être assez rigoureuse.

1200

En effet, la tendance actuelle de la libéralisation des marchés favorise les grosses entreprises, qui peuvent produire plus à moindres coûts, au détriment des entreprises plus modestes. Il est rare que les grosses entreprises, dont les intérêts et le siège social sont à l'extérieur de la région, contribuent à la vitalité à long terme des communautés locales. La production est exportée à l'extérieur pour la transformation, amenant du même coup avec elle la plupart des bénéfices et laissant sur place les externalités négatives.

1205

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1210

Il semble avoir très peu d'information sur la qualité de l'eau en milieu agricole en Abitibi-Témiscamingue. On l'a dit tantôt, les stations d'échantillonnage d'eau qui ont été installées à l'époque avaient été faites en fonction des problèmes miniers, donc qui ne sont pas en milieu agricole. Pour ce, je rajouterais que des stations supplémentaires de stations d'échantillonnage d'eau sur les cours d'eau en milieu agricole pourraient être faites dans le but de donner de l'information supplémentaire sur la qualité de nos eaux présentement.

1215

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1220

Présentement dans le nouveau règlement, ils relèguent la responsabilité au municipal selon la réglementation municipale. On l'a vu tout à l'heure, la protection des rives et du littoral est un règlement géré par le milieu municipal. Bien, ce n'est pas le règlement qui est difficile d'application. Selon ma vision que j'ai du milieu municipal, souvent ils n'ont pas les employés nécessaires ou suffisants pour faire l'application à la grandeur de leur territoire municipal sur la protection des rives et du littoral.

1225

Donc, comme conclusion, le CREAT, on n'est pas opposé à la production agricole; au contraire. Nous sommes dépendants des produits de l'agriculture pour nous nourrir et nous maintenir en santé. C'est pourquoi il est important de pratiquer une agriculture qui est viable, qui saura durer, sans contribuer à la dégradation de l'environnement ou à la déstructuration sociale de nos communautés. Ainsi, elle pourra favoriser la sécurité alimentaire des générations futures. Merci.

1230

LE PRÉSIDENT :

1235

Merci, madame. Juste un petit point de clarification sur votre dernière recommandation. En tout cas, le texte est en noir foncé. Est-ce qu'il n'y a pas une différence entre l'interdiction d'épandre...

1240 Au fond, il y a deux notions de distance. Il y a l'interdiction d'épandre d'un côté et il y a la bande riveraine de l'autre, et ce n'est pas les mêmes choses. Est-ce qu'on s'entend bien là-dessus?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1245

Bien, on s'entend bien...

LE PRÉSIDENT :

1250 C'est deux niveaux différents. Le ministère de l'Environnement, dans son règlement, a des normes d'épandage, alors que la protection des rives relève plutôt des municipalités maintenant.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1255

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1260

Alors, c'est deux...

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1265

C'est deux choses différentes.

LE PRÉSIDENT :

Parce que des fois, les gens prennent l'un pour l'autre et alors...

1270 Parmi les choses que vous donnez, j'aimerais voir qu'est-ce que vous visez là-dedans. Vous dites:

«Il faut aider davantage les entreprises de production à petit volume qui ne réussissent pas à atteindre le revenu minimum...»

1275

Là, est-ce que vous parlez du revenu minimum de 5 000 \$ pour être reconnu comme producteur ou si c'est un revenu minimum vital de je ne sais pas quoi?

1280 «... mais qui contribuent à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire. Nous recommandons de reconnaître une structure de représentation de ces producteurs afin de favoriser leur croissance et leur participation au développement durable de la région.»

Alors, j'aimerais comprendre la visée précise de cette recommandation-là.

1285 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Effectivement, le revenu minimum qu'on parle là-dedans, c'est le revenu minimum de 5 000 \$ qui doit être atteint par un producteur pour être reconnu comme producteur agricole. Et quand on dit: «de reconnaître une structure de représentation», c'est que ces producteurs-là, qui n'atteignent pas le 5 000 \$, participent quand même à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire.

1290 En ayant des petits producteurs, on pourrait prendre le terme de «paysan» qui a été utilisé tout à l'heure — je ne voudrais pas dire le terme «ferme familiale» pour ne pas me demander, me faire expliquer parce que c'est un terme qu'on pourrait discuter longtemps — mais c'est justement de reconnaître une instance, un groupe, une organisation qui pourrait représenter les plus petits agriculteurs qui ne sont pas intéressés à faire de leur agriculture une industrie, si on peut dire, et qui n'atteignent pas le fameux minimum de 5 000 \$, qu'on peut penser que 5 000 \$ n'est pas une industrie agricole si on a juste un revenu de 5 000 \$ par année brut de l'agriculture. On peut peut-être penser que ce n'est pas une industrie, sauf qu'il y a peut-être beaucoup de petits producteurs agricoles qui ne sont jamais reconnus, qui ne peuvent profiter des avantages d'être reconnus comme producteurs agricoles parce que le revenu minimum est à 5 000 \$. Donc, nous autres, on dit reconnaître...

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a? Dans ma tête, il n'y en avait pas.

1310 **Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :**

Des producteurs qui font moins que 5 000 \$?

LE PRÉSIDENT :

1315 Oui, qui sont à moins de 5 000 \$?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1320 Bien, moi, je pense que oui, il y en a peut-être plus qu'on pense. Mais justement, ils ne sont pas nécessairement répertoriés parce qu'ils ne sont pas considérés nulle part. Ils n'ont pas droit à aucun avantage fiscal ou de prêt à taux préférentiel, ou des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1325 Est-ce qu'il y en a qui produisent du porc?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1330 Non, pas nécessairement du porc. On pourrait penser aux porcheries biologiques qui peuvent avoir des revenus présentement plus petits que 5 000 \$. Mais présentement, en Abitibi, je ne crois pas qu'il y ait des porcheries qui soient plus petites, avec des revenus plus petits que 5 000 \$. C'est vraiment... je dis: «je ne le sais pas» parce que je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

1335 Parce que quand ils sont en bas de 5 000 \$, évidemment, il n'y a pas de cotisation pour l'UPA et ils ne sont pas...

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1340 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1345 Alors, c'est ceux-là que vous voulez...

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1350 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Moi, je pensais que c'était en bas du seuil minimum de pauvreté, 20 000 \$, que vous visiez ou quelque chose comme ça. Alors, non.

1355

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Non. C'est vraiment les plus petits de moins de 5 000 \$ de revenu.

1360

LE PRÉSIDENT :

C'était vraiment mieux de vous poser une question. Ça va.
Monsieur Marquis.

1365

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Vous faites une recommandation de favoriser surtout la gestion des fumiers sous forme solide. Et à ce moment-là, ça veut dire, bien sûr, l'utilisation de litière. Est-ce que différents produits pour la litière sont disponibles en quantité suffisante dans la région pour que l'on pense à plusieurs élevages sur litière?

1370

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Bien, en tout cas, selon l'information qui avait été donnée par le représentant aux audiences ici, à Ville-Marie, il semblait que oui.

1375

Selon ma connaissance du milieu, il y a effectivement peut-être de la litière disponible en déchets, si on peut dire, des déchets ligneux des entreprises forestières. Puis il y aurait peut-être possibilité de... je dis ça sous toute réserve parce que c'est des idées, mais on a beaucoup d'aulnes et de saules sur nos fameuses terres en friche qu'on voudrait peut-être remettre en agriculture. Il y a peut-être de la litière qui pourrait être disponible à l'utilisation de ces aulnes et saules-là qui pourraient être un apport de litière pour les entreprises agricoles.

1380

LE PRÉSIDENT :

Vous signalez une espèce d'incongruité qu'on a dans la région, à savoir qu'on nous dit d'une part qu'on a des sols pauvres en phosphore et que, par ailleurs, un certain nombre de cours d'eau semble être riche en phosphore, puis on ne sait pas d'où vient ce phosphore.

1385

Là, il y a une espèce de paradoxe parce que les sols pauvres pourraient recevoir plus de phosphore. Ils sont dits, certains, en déficit. Et les cours d'eau, eux, s'ils sont en surplus... de sorte que vous faites intervenir la contrainte de l'eau comme une nouvelle norme dont on doit tenir compte, un nouveau point. Est-ce que je me trompe en pensant que vous nous signalez cette chose-là qui semble un peu paradoxale?

1390

1395

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1400

Non, vous ne vous trompez pas, effectivement. Puis dans les informations qu'on a reçues du ministère de l'Agriculture, on parle tout le temps de phosphore assimilable. Quand on parle de phosphore assimilable, c'est le phosphore qui est assimilable par les plantes. On ne parle pas du phosphore total dans le sol.

1405

Moi, je n'ai pas d'information quelle est la quantité de phosphore total dans les sols de l'Abitibi-Témiscamingue mais, effectivement, comme vous dites, paradoxalement, il y a des quantités de phosphore importantes dans nos eaux. Mais étant donné qu'on n'a aucun échantillonnage d'eau dans des milieux plus agricoles, puis on ne vise pas aucunement l'activité agricole pour l'apport de phosphore dans les tests qui ont été effectués au lac Abitibi, cependant on ne sait pas d'où ça vient.

1410

Monsieur Dupont nous mentionnait, lors des premières audiences, qu'on semblait avoir un bruit de fond beaucoup plus élevé ici en phosphore qu'ailleurs au Québec, mais ce qui peut être inquiétant, puis c'est là qu'il faut faire une bonne gestion du fumier, à ce moment-là, si on a un phosphore déjà important en bruit de fond, il faut faire attention pour ne pas en rajouter par-dessus ça.

1415

1420

Ça fait que oui, il y a un paradoxe. Mais peut-être en ayant des études ou des caractérisations de milieu, on va être capable de définir peut-être le phosphore total dans nos sols et le phosphore qui est dans notre eau, de quel ordre et de quelle activité ça peut provenir. Mais moi, j'aurais tendance plus à croire que c'est un ensemble d'activités qui peut faire un apport de phosphore et non pas une activité en particulier.

LE PRÉSIDENT :

1425

En tout cas, il y a là des études à faire ou une recherche pour comprendre un peu ce phénomène-là.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1430

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1435

Vous parlez des terres en friche et, si j'ai bien compris, ces terres-là, c'est des terres qui sont probablement abandonnées depuis un certain temps et qui, comme vous disiez, vont pousser en aulnes ou en choses semblables. Et vous semblez avoir quand même une crainte assez importante que ces terres-là soient prises pour la production porcine, entre autres par les intégrateurs.

1440 Alors, je ne sais pas si vous pouvez expliquer un peu c'est quoi l'état de ces terres-là en particulier dans la région et qu'est-ce qui pourrait nous faire penser qu'elles pourraient être rapidement remises en culture et dynamiser le secteur, disons.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1445 Bon, premièrement, il y a le prix très bas. En Abitibi-Témiscamingue comparé au sud de la province, acheter une terre ici qui est en friche présentement, ça va coûter beaucoup moins cher que d'aller l'acheter dans le sud de la province. Donc, à ce titre-là, un intégrateur qui voudrait se procurer beaucoup de terres, pourrait d'une façon financière facilement le faire. Deuxièmement, ces terres, bon, sont dans un état différent d'une place à l'autre, sont
1450 effectivement repoussées en aulnes, en saules.

Présentement, si je ne me trompe pas, je ne sais pas si c'est encore en cours, mais il y a eu des programmes du ministère de l'Agriculture pour la remise en culture de terres en friche, des programmes d'aide financière pour aider les agriculteurs. Parce que ça coûte de l'argent remettre
1455 une terre en friche, il faut les enlever ces saules-là, ces aulnes-là, pour être capable de faire de la culture.

Donc, c'est un peu ça qui nous fait craindre l'arrivée des intégrateurs ou l'arrivée de promoteurs porcins, qui pourraient s'installer dans des secteurs et acheter plusieurs terres et faire
1460 la production porcine d'une façon intensive, à grande échelle.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1465 Est-ce que vous savez s'il y a des raisons pour que ces terres-là aient été laissées en friche? Est-ce que les sols sont de la même qualité qu'ailleurs ou si on a plutôt abandonné peut-être les terres qui se prêtaient moins bien à l'agriculture dans la région?

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1470 Bien, il y a peut-être des deux. Je ne peux pas dire... ma réponse, elle va être... d'autres pourraient donner d'autres genres de réponses. Mais moi, je vous dirais qu'il y a des deux.

Il y a des terres qui étaient plus ou moins cultivables, qui ont été abandonnées parce que l'agriculture était difficile à l'époque. Avec les nouvelles technologies, les nouvelles techniques, le
1475 drainage souterrain, etc., c'est des terres qui peuvent être mises en culture. C'est souvent des argiles qui sont plus ou moins bien drainées et au moment où est-ce qu'on les draine, l'argile est quand même une terre assez fertile.

1480 Et il y a aussi des endroits où est-ce que les terres ont été abandonnées parce que l'agriculture... bon, il y avait certains agriculteurs dans des rangs et ces agriculteurs-là ont laissé l'agriculture et elles n'ont jamais été revendues à d'autres agriculteurs. Souvent, les gens vont les acheter et ils ne vont pas soit les louer à des agriculteurs pour faire de l'agriculture encore, ils vont

les garder. Ou les agriculteurs qui étaient autour n'avaient pas encore d'intérêt ou ils n'avaient pas besoin de nouvelles terres à culture.

1485

Présentement, ce qui est nouveau, c'est que, bon, les fermes, ils l'ont dit, tout le monde l'a dit, il y a moins de fermes et les fermes sont plus grosses. Donc, en ayant des fermes plus grosses, bien, ils ont besoin plus de terres. Et avec les programmes d'aide du ministère de l'Agriculture pour la remise en culture des terres en friche, bien, ça a fait en sorte que certaines terres ont été remises en culture. Tant mieux, ça augmente la vitalité du milieu rural, mais il faut le faire d'une façon intelligente et... c'est ça.

1490

LE PRÉSIDENT :

Et vous cherchez le moyen à travers lequel vous pourriez le faire sans que ça soit des intégrateurs. Et vous dites, pour ça, il faudrait s'assurer que — j'essaie de comprendre — que l'ensemble, en page 6, en haut de votre mémoire:

1495

«(...) que toutes les activités reliées à la production animale soient réalisées localement et ce, dans une vision éclairée et générale de la gestion du territoire.»

1500

Donc, vous voudriez une espèce de planification ou de regard global qui, en un sens, fermerait la porte à l'intégrateur et obligerait d'avoir un développement intégré d'une filière dans votre coin.

1505

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Exactement. Ça, c'est une recommandation à laquelle on tient beaucoup parce que, souvent dans les régions-ressources comme l'Abitibi-Témiscamingue, au niveau forestier, on peut le voir, on est toujours à la transformation primaire des ressources naturelles. Au niveau agricole, on pense qu'on doit réaliser la filière complète dans notre région. C'est-à-dire, faire la production de céréales, les transformer, fournir nos producteurs agricoles et faire l'élevage, l'engraissement des animaux qu'on consomme, et s'occuper aussi de l'abattage et de la transformation. Comme un peu le projet de jambon prosciutto est un projet de troisième transformation, mais c'est quand même dans la même optique.

1510

1515

Ça fait que ça, c'est quand même très important parce que, comme on disait plus tôt dans notre mémoire, bien, tant qu'à générer un fumier, bien, utilisons-le pour faire notre culture de céréales. Et à ce moment-là, on va s'autosuffire ou, en tout cas, on va être capables de se développer en ayant et les avantages et les inconvénients, mais en étant responsables nous-mêmes de notre développement.

1520

LE PRÉSIDENT :

Mais on comprendra là que ça ne peut pas se faire par des lois ou des règlements, mais par des stratégies de développement et d'intégration.

1525

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

1530 Exactement. C'est pour ça qu'on participe à la fameuse stratégie au niveau régional.

Et je voudrais mentionner aussi que la proposition que le CLD de l'Abitibi-Ouest ont faite en rapport avec un plan d'aménagement est très intéressant et qui pourrait être un complément justement pour mettre en action dans les MRC, ensuite, une fameuse stratégie qui aura été pondue au niveau régional.

LE PRÉSIDENT :

1540 Merci, madame.

Mme JACINTHE CHÂTEAUVERT :

Merci.

1545 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant les représentants de Palmapor inc., à savoir monsieur Michel Langevin et monsieur Vincent Veillette, s'il vous plaît. Bonjour!

1550 **M. MICHEL LANGEVIN :**

Bonjour, monsieur Beauchamp, monsieur Marquis! Mon nom est Michel Langevin. Je suis diplômé de l'Institut de technologie agricole de La Pocatière. J'ai fini en 1973. Je suis père de trois enfants, maintenant producteur agricole, propriétaire et président d'une compagnie qui s'appelle Palmapor, qui décompte un nombre de 850 truies avec les pouponnières, et qu'on a mise en place l'année dernière. Cette porcherie-là a été implantée sur des terres que je possédais, donc 200 acres de terres, dont 80 sont toujours en culture d'ailleurs.

D'où est venu ce projet de production porcine? Bien, c'est un rêve que je caressais depuis au moins 20 ans. En 1982, j'ai tenté de démarrer une production porcine beaucoup plus petite en termes d'échelle, environ une cinquantaine de truies naisseurs-finisseeurs, sur la ferme familiale, avec les normes de l'Environnement du temps, qui aujourd'hui aurait été carrément une bêtise d'après ce qu'on regarde présentement. Donc, c'était dans des bâtiments situés près des chemins, à 50, 75 pieds des résidences et des routes principales, de sorte qu'il y avait dans le temps une opposition d'un voisin, qui m'a ralenti peut-être un petit peu.

Également, le gros facteur qui a limité le projet à l'époque, ça a été le manque de dynamisme un peu de l'abattoir régional qui était en place. Lorsqu'est venu le temps de signer, si on veut, des engagements à l'achat des animaux, bien, là, ils n'étaient plus prêts à le faire. Donc, il aurait fallu exporter à l'extérieur de la région ces animaux-là, impliquant le fait même des

frais de transport, et ça ne laissait rien non plus comme tel dans la région. Produire pour exporter carrément et ne rien laisser ici, ça ne donnait pas grand-chose. Donc, le projet a avorté à ce moment-là, en 82.

1575 Et en 1999, le projet est revenu au monde lors d'une assemblée de la Chambre de commerce et qu'il y avait des gens qui venaient de l'Ouest canadien, une compagnie qui s'appelait Feed-Right, qui venaient faire la promotion de la production porcine dans le Nord-Ouest québécois et le Nord-Est ontarien. Ils avaient l'intention d'implanter un 5 000 à 6 000 truies dans la région et vraiment de faire du développement.

1580 Alors, le projet m'a intéressé. J'ai approché ces gens-là d'abord, les gens également du milieu. Et au moment où on s'apprêtait à signer des contrats de construction, il y avait eu une assemblée générale dans l'Ouest canadien de cette compagnie-là, ils ont dit: «Ah! on vient d'oublier la production porcine», parce qu'il y avait eu des chutes de prix, ils ont carrément mis ça, 1585 la production porcine, dehors et le développement dans le Nord-Ouest et le Nord-Est ontarien, ils oublièrent ça. Donc, c'était une autre déception et on recommençait à zéro.

On a quand même continué le chemin, parce qu'il y avait à l'époque, ça existe toujours, la Coopérative de services agricoles de l'Abitibi-Ouest qui était dans le décor, qui sont des gens 1590 du milieu, qui était intéressée à faire le développement de la production porcine. Alors, j'ai embarqué avec eux autres. J'ai travaillé avec eux autres, également avec plusieurs organismes du milieu — dont on va voir un petit plus loin — pour monter le projet.

Un petit peu plus tard, lorsque le projet a été un petit peu plus avancé, est intervenue la 1595 société Nord-Agri qui, elle, se compose de trois coopératives de la région, soit celles d'Amos, LaSarre et Ville-Marie, pour prendre en charge le développement de la production porcine dans notre région. Alors, on avait déjà un plus, on avait des gens qui étaient prêts à s'engager, prêts à développer le milieu. Donc, c'était déjà beaucoup plus rassurant pour poursuivre le projet.

1600 Pour aller d'avant avec ce projet-là, on a quand même fait affaire avec des firmes de consultants, des gens spécialisés qui ont travaillé dans le milieu, qui m'ont aidé à monter les plans financiers de ça, qui ont aidé également à structurer et à positionner les bâtiments face à l'environnement, face également à tous les puits existants dans les environs, etc. Et ces gens-là, après discussion avec eux autres, après discussion avec tous les gens concernés qui ont investi 1605 de l'argent dans le milieu, on a décidé d'aller à deux fois et demie au moins les normes de l'Environnement existantes ou en termes de distance. Au lieu d'être à 1 000 pieds du chemin, on s'est en allé à 2 500 pieds, rapprocher ça des boisés, se positionner par rapport aux vents dominants et aux résidences, la même chose du côté des puits d'approvisionnement en eau pour être le plus loin possible de ces choses-là.

1610 Alors, la mise en place d'un tel projet, évidemment ça nécessite énormément d'argent. Et les gens qui ont participé à ça, évidemment il y a moi-même, il y a ma conjointe, la société Nord-Agri, le Fonds régional, le CLD, la SADC, la SOLIDE, nos financiers la Caisse populaire de LaSarre et La Financière agricole. Alors, le travail qui a dû être fait pour rencontrer et avoir tous

1615 ces gens-là, ça a été beaucoup de discussions, beaucoup de rencontres, évidemment convaincre ce gens-là que le projet était intéressant et rentable.

Et une façon de faire, c'est que, évidemment bâtir un projet de ce sens-là tout seul, il faut presque être millionnaire, ce que je ne suis pas. Je suis un pauvre comme vous autres, peut-être
1620 encore plus que vous autres.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne l'êtes pas encore!

1625

M. MICHEL LANGEVIN :

Non, sûrement pas. Donc, la façon dont on a fait le projet, on a assis tous les gens intéressés de différents groupes, de différents organismes et on a décidé de mettre des argents ensemble. Ce n'est pas ce qu'on appelle de l'intégration parce que j'ai beaucoup de dettes envers
1630 ces gens-là. Donc, un jour, la porcherie sera à 100 % ou en totalité propriété de Michel Langevin et de Lucie Guillemette, et non d'une multitude d'organismes et de société. Alors, c'est le but dans lequel on a monté ce projet-là, un jour en arriver à être 100 % autonome et ne pas impliquer ainsi ce qu'on appelle les intégrateurs.

1635

Alors le projet, comme je disais tantôt, a été monté avec une firme de spécialistes. Ça a coûté déjà un 50 000 \$. Juste avant d'être sûr que quoi que ce soit se passe, il y avait 50 000 \$ de mes poches qui était déjà investi pour toutes sortes d'études, des analyses de sol, question de bâtiment, question d'étanchéité des fosses, si ça répondait aux normes de l'Environnement, si on
1640 était sécuritaires pour éviter toute pollution possible et impossible. Et, avec tout ça, pour en arriver avec le projet, donc on a fait un investissement de 3.3 M\$.

Ah! bien sûr, à tout ça, il y a eu quand même un petit peu d'opposition des citoyens, de deux en particulier qui sont les voisins immédiats, un qui est immédiat et l'autre qui reste à 1½
1645 mille, les gens: «Bon, on ne pourra plus s'asseoir le soir sur la galerie. On ne pourra plus étendre le linge sur la corde à linge. Il n'y aura plus d'eau potable à boire, etc.» Et bien évidemment, face à tout ça, il y a eu toutes sortes de menaces, menaces de mort, puis de l'eau dans le pétrole, puis etc., beaucoup de choses qui ont été faites et qui d'ailleurs continuent à se faire.

1650

Comme je disais tantôt, les bâtiments ont été situés bien au-delà des normes que le ministère de l'Environnement nous demandait, positionnés dans le sens des vents dominants, entourés également... on a positionné les bâtisses pour qu'elles soient près d'un boisé et le boisé forme un «U» autour des bâtiments. Exact, on voit la photo, c'est situé près d'un boisé.

1655

Et afin d'acheter aussi la paix sociale, on a investi quand même un 75 000 \$ supplémentaire en termes de routes pour se rendre aux bâtiments, en termes de réseau électrique et de réseau téléphonique, pour dire: «Bien, écoute, on est assez loin dans le champ,

1660 vous devriez avoir la paix et nous autres aussi.» Alors, c'est de cette façon-là qu'on s'est positionné pour respecter, rendre la vie plus facile et harmonieuse avec les voisins.

1665 Évidemment, face à tout ça, il y a aussi des ententes d'épandage qui ont été signées et conclues avec les gens qui sont déjà en agriculture, soit qu'ils font du bovin laitier ou encore du bovin de boucherie, et qui étaient fort heureux de voir venir les productions porcines pour épandre du lisier sur leurs terres, qui évite pour eux autres des coûts astronomiques d'engrais chimiques et qu'on pouvait compenser par un produit naturel qui est le lisier. Alors, pour eux autres, c'est un gros plus et ils apprécient ça énormément.

1670 Ce qui s'en vient dans le futur, ce qu'on espère trouver, qu'on n'a pas trouvé nécessairement encore, parce que c'est un petit peu nouveau dans ce domaine-là, question d'épandage, on espère être capable de trouver des gens qui vont faire de l'épandage à forfait avec des rampes basses. Présentement, les contacts qu'on a eus, c'était des gens qui possédaient encore des canons, mais qui sont à la recherche de rampes basses pour diminuer les odeurs et répondre davantage aux normes de l'environnement et aussi pour apaiser les critiques des voisins.

1675 On a fait, après la construction au mois de janvier 2002, on a fait spécifiquement une porte ouverte pour montrer aux gens de quelle façon on a travaillé, de quelle façon on s'est positionné, de quelle façon on a été assez loin pour que les gens ne puissent pas prendre leur véhicule, dire: «Moi, je prends une marche puis je m'en vais à la porcherie», pour qu'ils soient obligés de prendre un autobus pour se rendre là, qu'ils constatent par eux autres mêmes où on était situé pour avoir donné vraiment la paix à notre voisinage.

1685 Montrer également que la production qui se fait aujourd'hui, ce n'est plus le même genre de bâtiment qui existait dans les années 50 et 60. Ce sont des bâtiments qui sont, je dirais, presque luxueux, qui sont propres et des bâtiments que c'est bien ventilé, c'est chauffé, où il y a vraiment un confort total non seulement pour la personne qui y travaille mais aussi pour les animaux qui y sont présents.

1690 Si on veut produire, ce n'est pas une question de *boostage* comme les gens disent, de mettre des hormones, puis mettez tout ce que vous voulez dedans. C'est une question de confort, qualité de l'air, qualité de l'eau, une bonne température, un bon mâle, une bonne femelle et le tour est à peu près joué. Au moins, il y a des gros atouts pour avoir une bonne production.

1695 Alors, la maternité est, en fait, le début d'une première filière porcine à modèle coopératif, si on veut, mais sans intégrateur. Et je pense que c'est la première et la seule qui existe présentement au Québec, qui a été faite sous ce modèle-là. On est quand même très fiers des résultats à venir jusqu'à date. Ça va merveilleusement bien avec tous les actionnaires, ça va également très bien au niveau de la technique dans la production.

1700 On dépasse, on atteint présentement, après un an d'opération, les objectifs qu'on s'était fixé dans trois ans. Donc, ça prend pour ça, comme je disais tantôt, une bonne qualité de bâtisse, une bonne qualité d'air, ce qui est très important, et j'en reviens à une bonne qualité d'eau. Et l'eau, on ne la jette pas non plus volontairement par les rigoles et les préfosses, on la

1705 ménage le plus possible. Pas besoin d'ailleurs de rajouter d'eau pour avoir un semi-liquide dans la production porcine, ce n'est pas vrai.

1710 Et je peux vous dire une chose, si, les itinérants de la Ville de Montréal, j'offrais ce bâtiment-là aux itinérants de la Ville de Montréal et de Toronto pour passer une nuit, je suis sûr qu'ils seraient très, très heureux d'y passer la nuit, beaucoup plus que de coucher dans les bouches de métro, de coucher à -30°, -35° à l'extérieur. Je suis sûr et convaincu qu'ils accepteraient volontiers mes bâtiments.

1715 Alors, le confort des animaux, pour nous autres, c'est très important. Le respect des animaux à l'intérieur du confort, la douceur, c'est également très important. Et je pense que le développement de la production porcine doit se faire dans la région en profitant, dépendant si vous êtes négatif ou positif, soit des erreurs ou des expériences des autres régions, d'une façon intelligente et harmonieuse avec tous les habitants de notre région. Alors, merci.

LE PRÉSIDENT :

1720 Merci beaucoup. Pouvez-vous me dire quelque chose de la taille, donc, on parle de 850 truies actuellement?

M. MICHEL LANGEVIN :

1725 On parle d'une taille, oui, de 850 truies en maternité. Et on a également les pouponnières avec ça. On a deux pouponnières de 1 000 places.

LE PRÉSIDENT :

1730 Donc, 850 truies plus deux pouponnières de 1 000 places chacune.

M. MICHEL LANGEVIN :

1735 1 000 places.

LE PRÉSIDENT :

1740 Et à ce moment-là, dans une pouponnière, vous les menez jusqu'à quel âge?

M. MICHEL LANGEVIN :

1745 On les amène jusque... on les rentre dans la pouponnière au poids de 5½ kilos, ils en ressortent à 20 kilos, entre 19 et 20 kilos.

LE PRÉSIDENT :

Et le reste, pour finir l'engraissement, ils s'en vont où?

1750 **M. MICHEL LANGEVIN :**

1755 Ils s'en viennent présentement dans la région du Témiscamingue où il y a déjà des parquets d'engraissement qui avaient été montés à l'époque avec la compagnie Feed-Right, qui était venu monter des parquets d'engraissement dans le but de faire du développement. Et ces parquets d'engraissement là ont été repris avec Nord-Agri et des baux de location avec certains de ces propriétaires-là.

LE PRÉSIDENT :

1760 Et est-ce que ces bêtes-là, qui naissent chez vous, sont ensuite abattues dans la région?

M. MICHEL LANGEVIN :

1765 Présentement, elles sont abattues dans la région. Elles sont consommées ici. Nous autres, le projet d'ailleurs a été monté dans le but de non seulement produire du porc pour produire du porc, mais éventuellement d'adhérer à une niche de marché. Et ça fait longtemps que le projet prosciutto, on travaille dessus avec monsieur Éthier et monsieur Sabourin, qu'on a regardé ça avec la compagnie Feed-Right également dans le temps des façons de travailler.

1770 Et Palmapor a évidemment été montée dans l'espérance qu'un jour, ce projet-là voit clair et qu'on puisse avoir une niche de marché vraiment de produits haut de gamme, de produits spécialisés.

LE PRÉSIDENT :

1775 Est-ce que ça veut dire que, un jour, votre production serait intégrée dans la chaîne de prosciutto?

M. MICHEL LANGEVIN :

1780 Absolument. On devrait entamer des négociations très bientôt avec les promoteurs de prosciutto au point de vue technique pour savoir exactement c'est quoi qu'ils ont besoin.

LE PRÉSIDENT :

1785 Actuellement, est-ce que vos femelles sont des femelles hybrides comme on trouve ailleurs?

M. MICHEL LANGEVIN :

1790 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1795 Avec Yorkshire avec du Duroc.

M. MICHEL LANGEVIN :

1800 Landrace croisé présentement avec du Duroc. Mais éventuellement, bien, ça va prendre d'autres types de mâles pour le projet prosciutto.

LE PRÉSIDENT :

Mais j'avais cru comprendre qu'eux autres, ce n'est pas tout à fait le...

1805

M. MICHEL LANGEVIN :

Non, ce n'est pas tout à fait le modèle. Présentement, on est obligé de démarrer avec un modèle commercial, purement commercial, pour rejoindre le marché commercial, sauf qu'on va changer petit à petit le troupeau pour à un moment donné être capable d'aller chercher le marché de niche et les exigences techniques qui sont reliées avec ce marché-là.

1810

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

La coopérative actuellement, en plus, disons, de fournir des fonds peut-être pour l'installation, elle fait quoi exactement? Elle vous fournit...

1815

M. MICHEL LANGEVIN :

Également, ils sont fournisseurs de... c'est eux autres qui font l'approvisionnement en moulée pour les animaux.

1820

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et au niveau des animaux, de la génétique, c'est eux aussi ou si c'est...

1825

M. MICHEL LANGEVIN :

La génétique, présentement, c'est eux, mais j'ai le choix, j'ai totalement le choix d'aller où je veux. J'ai d'ailleurs négocié des prix ailleurs qu'avec eux autres présentement. Et je suis allé là non pas parce que j'étais obligé ou que j'avais une forme d'incitation, pas du tout, j'y suis allé parce que la lignée me plaît et que les prix étaient particulièrement bons, meilleurs que chez leurs compétiteurs. Donc, j'ai opté pour leur lignée présentement, mais surtout pour une question de prix au point de départ.

1830

1835

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Est-ce la même chose pour la moulée ou si...

1840

M. MICHEL LANGEVIN :

La moulée, bien, on n'a pas vraiment de choix.

1845

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Parce qu'il n'y en a pas d'autres?

M. MICHEL LANGEVIN :

1850 Il n'y en a pas d'autres. Étant donné que c'est un partenaire aussi, bien, on nous garantit également les meilleurs prix, les prix comparables avec toute la province; non pas plus chers parce qu'ils sont seuls ici et qu'ils sont rois et maîtres, non. On nous garantit, avec vérification, qu'on est capable d'obtenir les mêmes prix que si on était situé n'importe où ailleurs au Québec. Alors, c'est l'entente. Il y a des ententes bien précises de signées.

1855

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1860 Donc, vous prenez la moulée d'eux, mais ce n'est pas parce que vous y êtes obligé, c'est-à-dire qu'il y en a qu'un. Mais il n'y a pas de lien, de contrat qui vous lie à eux dans ce sens-là.

M. MICHEL LANGEVIN :

1865 J'ai un contrat qui nous lie avec eux autres pour prendre la moulée mais pas à n'importe quel prix. Je veux dire que s'ils m'arrivaient, exemple, demain matin, pour dire tout simplement des chiffres en l'air, ils m'arrivaient avec des prix de 800 \$ la tonne, alors que partout au Québec elle se paye 400 \$, je dirais: «Oups! un instant, il y a un problème. Alors, tu te réajustes rapport qualité et prix ou on s'en va ailleurs.» Ce n'est pas compliqué là.

1870 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Pouvez-vous nous parler aussi de vos ententes d'épandage? En fait, vous parlez de contrats signés.

1875 **M. MICHEL LANGEVIN :**

Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1880

Ces contrats-là ont une durée, je suppose?

M. MICHEL LANGEVIN :

1885 Ils ont une durée de cinq ans.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

De cinq ans?

1890

M. MICHEL LANGEVIN :

Oui.

1895

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Peut-être nous informer un peu sur les gens qui justement signent ces contrats-là. Vous parlez de 600 acres de culture. Est-ce qu'ils épandent dans les prairies ou seulement sur les céréales, à ce moment-là?

1900

M. MICHEL LANGEVIN :

Non, ils étendent sur les prairies. La céréale, il n'y en a quand même pas beaucoup. Il y en a un petit peu mais quand même pas beaucoup. Et ce n'est pas là-dessus qu'on s'enlignait pour aller. Ce n'est pas là-dessus qu'ils nous ont enlignés, de toute façon, c'est davantage sur les prairies.

1905

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Et ça a été assez facile de trouver des espaces assez loin du lac Abitibi aussi pour les épandages?

1910

M. MICHEL LANGEVIN :

Bien, on est à 5 milles exactement, exactement à 5 milles du lac Abitibi. Et les producteurs, on n'a pas non plus à prendre les accès, les grands... traverser le village, à prendre des voies vraiment publiques, je veux dire les routes numérotées.

1915

Les épandages se font en traversant les lots, mes lots et ceux du rang avoisinant par un chemin qu'on pourrait appeler de fortune, si vous voulez, qu'on a fait, qu'on a monté, qu'on a gravellé pour être capable de circuler d'un rang à l'autre par l'intérieur des terres.

1920

LE PRÉSIDENT :

Vous signalez que vous avez rencontré une certaine résistance sociale. Maintenant, la chose existe réellement, vous êtes en opération. Est-ce que les relations se sont améliorées du côté du voisinage?

1925

M. MICHEL LANGEVIN :

Bien, je ne peux pas dire vraiment. Côté voisinage, je ne peux pas dire vraiment. Parce qu'encore avant les Fêtes, il nous est arrivé un petit incident. Il y a quelqu'un quelque part qui a eu l'audace de venir dévisser toutes les *nuts* des roues de mon épouse, toutes, pas une, les

1930

1935 quatre roues, quatre *nuts* par roue. C'est un individu en particulier qui est bien identifié, sauf qu'on n'a pas de preuve et, évidemment, ça prendrait des caméras pour le prendre sur le fait. Mais anyway, c'est à peu près la seule résistance majeure qu'on a.

1940 La municipalité, tant qu'à elle, on a eu l'accord. Et même, on a plus que l'accord parce qu'on a des ententes, si vous voulez, d'aide financière à l'emploi en leur amenant les preuves, les bordereaux de paie, etc., qu'ils nous remettent selon les montants d'argent investis en salaire, ils nous remettent un certain montant d'argent en termes d'aide financière, le développement économique local. Donc, on a un appui de la municipalité de ce côté-là.

1945 Et d'ailleurs, lors de la construction, la municipalité a également participé, coopéré de façon extraordinaire. On sait que lors d'une construction, il y beaucoup de va-et-vient de camions de gravier, de béton, etc. Ça endommage évidemment le fond du chemin. Et à chaque fois, même deux fois par jour, la municipalité envoyait son *grader* qu'on appelle, sa niveleuse pour mettre en ordre le chemin, de façon à ce que les résidents du rang en question n'aient pas de critique à faire envers la municipalité. Et je pense qu'ils ont fait une fichue de belle job.

1950

LE PRÉSIDENT :

1955 Quand vous épandez vos lisiers, est-ce que vous vous entendez avec vos voisins si on doit coordonner des dates, s'il y a un mariage qui s'en vient ou s'il y a une fête quelconque? Est-ce qu'il y a une discussion avec eux sur...

M. MICHEL LANGEVIN :

On n'a pas eu à le faire encore.

1960

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas eu à le faire. Donc, ça n'a pas posé de problème jusqu'à maintenant.

1965 **M. MICHEL LANGEVIN :**

Non. Est-ce que ça va en causer? Je ne sais pas. On va le voir.

LE PRÉSIDENT :

1970

C'est parce que certaines gens sont venues nous voir, ils nous ont dit: «Écoutez, quand on le fait, on informe les voisins des dates et s'il y a une difficulté, bon, on s'ajuste.»

M. MICHEL LANGEVIN :

1975

C'est certain, il y a une chose quand même, il ne faut quand même pas prendre les producteurs agricoles pour des 2 de pique non plus, pour des fous. Si on s'aperçoit que le voisin,

1980

il a une fête champêtre, avec une tente qui est installée chez eux pour une fin de semaine, il faudrait être un petit peu malcommode pour prendre les épandeurs et aller épandre alors qu'on sait très bien qu'il va peut-être se retrouver, à une fête familiale, 50, 75 personnes chez le voisin. Il faut vraiment être haïssable. Et je pense que ce n'est pas vraiment dans l'intérêt des producteurs agricoles, peu importe qui ils soient, de faire des choses comme ça. Ce n'est pas de cette façon-là qu'on s'attire la sympathie et qu'on va travailler avec notre milieu. En tout cas, moi, c'est comme ça que je le vois.

1985

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Relié à ceci, une petite question. Votre capacité d'entreposage, elle est bonne pour combien de jours?

1990

M. MICHEL LANGEVIN :

Elle est bonne pour 365 jours.

1995

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Donc, vous avez beaucoup de flexibilité pour ce qui est des épandages, à ce moment-là.

2000

M. MICHEL LANGEVIN :

Oui, oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2005

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut conclure là-dessus?

2010

M. MICHEL LANGEVIN :

Absolument.

2015

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Et comme il y a un petit peu de controverse sur votre projet, je n'émettrai pas d'opinion favorable ni défavorable, mais on peut souhaiter à Michel Langevin, lui, les meilleures choses.

2020

M. MICHEL LANGEVIN :

Merci beaucoup.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Merci, monsieur Veillette.

2030 Alors, j'invite maintenant les représentants du groupe AMAROK, monsieur Patrick
Chapeyrou.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2035 Bonjour, messieurs les commissaires!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour!

2040 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

Donc, je viens vous présenter le petit mémoire, ce sera bref, d'AMAROK, qui est le nom
de ma compagnie. Et moi, je m'appelle effectivement Patrick Chapeyrou.

2045 (L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Alors, ouvrez les yeux et mettez-vous au travail. Les développeurs et les décideurs, pas
vous.

2050 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça va être nous aussi, par voie de conséquence, pour quelque temps, j'espère. Et on est là pour ça.

2055 Voulez-vous éclairer ma lanterne parce qu'il y a un autre mémoire cet après-midi qui a parlé du même projet et je n'ai pas compris. Qu'est-ce qu'on parle quand on parle d'attribution de lots intramunicipaux?

M. PATRICK CHAPEYROU :

2060

Il y avait des lots intramunicipaux qui étaient... je ne sais plus à quelle époque, les municipalités ont eu la mission de mettre en vente ces lots intramunicipaux pour du développement, quel qu'il soit. Donc, le processus, c'était que les gens qui étaient intéressés par le développement de ces lots intra pouvaient remettre des projets. Ces projets devaient être examinés par la municipalité et la MRC, mais je ne suis pas sûr là. Et en tout cas, au bout d'un moment, un des projets était priorisé et, donc, on acceptait de vendre ces terres, pour cet usage-là, à telle ou telle personne pour qu'elle puisse réaliser son projet.

2065

LE PRÉSIDENT :

2070

Donc, c'est vraiment des lots qui appartenait à la municipalité.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2075

Je pense que c'était propriété de la municipalité, oui. Je ne suis pas certain, mais...

LE PRÉSIDENT :

2080

Là, je vais permettre une chose. Monsieur, vous avez levé la main. Comme c'est une information pertinente, venez tout de suite. Le plus informé de vous deux.

Vous permettez, monsieur, que je fasse ça à l'intérieur de votre mémoire?

M. PATRICK CHAPEYROU :

2085

Évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2090

Parce que sans ça, je vais avoir droit à un droit de réplique et c'est une information pour comprendre. Vous êtes monsieur?

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

2095 André Robitaille.

LE PRÉSIDENT :

2100 Oui, c'est vrai.

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

2105 C'est des lots qui appartenait au gouvernement, au niveau public, qui ont été rétrocedés aux MRC dans le but de les privatiser. Il y a des parties qui ont été gardées au niveau des municipalités. Lorsqu'il y avait des grandes étendues, bien, il y a des parties qui pouvaient être rétrocedées à des individus qui avaient des projets. Mais ces lots-là, c'était des lots publics carrément, qui appartenait à l'État.

LE PRÉSIDENT :

2110 Et donc, l'acheteur éventuel devait présenter un projet à la municipalité, qui acceptait ou n'acceptait pas, et donc vendait le lot en question.

M. ANDRÉ ROBITAILLE :

2115 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2120 Parfait. Merci.

2125 Je n'irai pas sur le conflit d'intérêt sous-jacent que vous soulignez, ce n'est pas mon propos, mais ce que vous nous dites, au fond, la production, le commerce que vous avez, lui, il est connu des gens depuis que vous existez. Ça fait six ans que vous existez. Vous faites de la publicité en Europe, j'imagine que vous devez en faire ici?

M. PATRICK CHAPEYROU :

2130 Aussi, oui.

LE PRÉSIDENT :

Et les gens sont au courant, ici, de l'existence de votre projet.

2135 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

On est assez difficile à ignorer, oui. En tout cas, sur la MRC, c'est clair.

2140 Lorsque je parle d'un tournage qui a été réalisé par la télévision, une chaîne de télévision française, c'est TFA. Lors de ce tournage, ils ont souhaité rencontrer les gens justement de la municipalité, du milieu avaient-ils dit, donc on a supposé que les gens de la municipalité étaient assez représentatifs, de façon à voir quel accueil nous avait été fait ici et de quel oeil le milieu voyait notre installation. Et donc, une partie du tournage a été réalisée à la Municipalité de Val Saint-Julien.

2145 Donc, j'ai du mal à croire qu'ils aient pu ignorer notre présence, beaucoup de mal à croire ça.

LE PRÉSIDENT :

2150 Et est-ce que, d'une manière globale, vous avez des conflits avec la municipalité? Est-ce que la...

M. PATRICK CHAPEYROU :

2155 Non, je suis là.

LE PRÉSIDENT :

2160 Est-ce que le commerce que vous entretenez, est-ce que ça crée des tensions dans le milieu? Est-ce que vous avez des...

M. PATRICK CHAPEYROU :

2165 Non, pas à ma connaissance. En tout cas, on a, au contraire, des félicitations régulièrement. Quand on obtient un prix, par exemple, ils sont bien contents ou ils font semblant. Mais en tout cas, on est félicité assez souvent. Et puis bon, avec le milieu, on n'a pas d'ennemis, disons, si vous voulez, à notre connaissance. Au contraire, on a plutôt d'excellents rapports avec tout notre voisinage.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

2175 Très bien. Et évidemment, ce que vous soulignez, c'est l'incongruité de la planification, que ce soit de la MRC ou de la municipalité, avec des vocations non compatibles et arrive un projet qui risque de porter atteinte directement à votre propre commerce.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2180 C'est ça. C'est, à mon avis en tout cas, totalement incohérent. Je ne parle pas là d'une entreprise qui aurait été en place et si j'étais venu m'installer à côté, mais on a... c'est certain que c'est zoné agricole, c'est ce qu'on nous rétorque systématiquement, sauf qu'il y a eu un moment

où il y avait le choix de prioriser d'autres projets, sachant qu'on était là. On n'a seulement jamais été consulté à ce sujet. Personne ne s'est jamais posé la question de savoir si ça pouvait représenter une contrainte quelconque.

2185

Lorsqu'on a amené ces considérations-là, autant auprès de la municipalité que de la MRC, tous nos arguments, tout au moins au début avant qu'on commence à parler disons un petit peu plus fort, c'était comme balayé du revers de la main. Notre ancien maire a même dit à la sortie d'une réunion: «Ceux qui ne sont pas contents n'ont qu'à s'en aller.» Je ne dis pas ça du tout pour incriminer cette personne. Je dis ça parce qu'il me semble que ce cas-là est une illustration de ce qui ne devrait plus arriver.

2190

LE PRÉSIDENT :

2195

Tout à fait.

M. PATRICK CHAPEYROU :

Ce sont des choses qui sont... la solution était facile à trouver. Il y avait le choix sur d'autres lots intramunicipaux sur la même commune. Donc, ces gens-là auraient pu très bien être orientés vers d'autres lots. Je ne mets pas en cause à la limite non plus les promoteurs. Ce n'est pas mon propos. Je dis simplement qu'ils nous font subir... «ils», bien, les personnes en tout cas qui leur ont permis d'essayer de s'installer là nous font subir des contraintes qui me paraissent tout à fait inadmissibles et qui étaient facilement évitables.

2200

2205

Et eux aussi subissent les contraintes de mes attaques régulières, répétées. Parce qu'il est bien certain que je ne vais pas me laisser couler comme ça. Donc, je vais mettre beaucoup d'énergie à leur mettre des bâtons dans les roues. Eux vont mettre beaucoup d'énergie à se défendre. Personne ne gagnera rien là-dedans. Et il me semble que lorsqu'on parle d'élus, enfin, de décideurs comme j'ai tendance à dire toujours d'une façon globale, une partie de leur mission serait justement d'éviter ce genre de conflit stérile. Puis là, encore une fois, c'était très facile à éviter, mais rien n'a été... on n'a même pas été consulté. Je trouve ça un petit peu bizarre.

2210

Puis je pense qu'on devrait être capable de se doter d'outils, tout au moins les MRC, pour avoir une possibilité d'influer là-dessus, peut-être déjà pour commencer un plan de développement stratégique. Ça, on commence à en parler sur la MRC de la Vallée-de-l'Or. Un petit peu tard peut-être, mais en tout cas, on en parle, c'est bien, savoir ce qu'on veut faire avec notre MRC, ce qu'on veut faire avec notre territoire. Oui, il faut de l'élevage. Il faut aussi de l'industrie. Il faut du récréo-touristique. Ou s'il n'en faut pas, qu'on nous le dise au début là, pas après 6 ans d'activités.

2215

2220

Ce que j'aimerais, c'est que la situation devienne enfin claire, qui fait quoi, qui a le droit de faire quoi exactement. Est-ce que le sujet vous intéresse, oui ou non? Si par exemple les différents intervenants récréo-touristiques qu'il peut y avoir sur la MRC dérangeant, c'est parfait, mais qu'on nous le dise.

2225

2230 Là, on a une espèce de développement sinueux. On gère les dossiers... on dirait que les dossiers, en tout cas, sont gérés au coup par coup. Il y a quand même, forcément dans la vraie vie, des interactions entre tous les événements qui arrivent, mais on dirait que, en tout cas pour l'instant, ça, ça ne les atteint pas ce genre d'argument. On gère un dossier agroalimentaire, puis on gère un dossier récréo-touristique, puis un dossier industriel. Sauf qu'on est tous sur la même MRC.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

Sans intégrer ou sans préciser les vocations du territoire, sans spécialiser certaines fonctions.

2240 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

2245 Bon, il se trouve que nous, comme la clientèle est particulièrement, principalement européenne, on vit une problématique particulière parce que ce sont des cochons. Ce serait l'élevage de vaches, par exemple, pour moi, ça diminuerait les contraintes de moitié au moins. C'est parce que les Européens ont une aversion pour tout ce qui est élevage porcin parce qu'ils ont eu des expériences extrêmement, extrêmement négatives.

2250 Donc, c'est pour ça que je dis, à un moment donné, que les faire venir ici, ce n'est déjà pas évident parce que c'est vrai que ça coûte assez cher en transport, mais après ça s'ils savent que ça va être à moins de 300 mètres d'un élevage porcin, c'est impossible. Il y a comme une sorte de tabou dans la tête des Européens en ce qui concerne les porcs parce qu'ils y ont goûté. Il y a quinze ans en arrière mais ils y ont goûté.

2255 Donc, c'est vraiment... c'est la pire des choses qu'on pouvait planifier à cet endroit. J'aurais préféré un élevage de poules. Ce n'est pas parce que j'en ai après les cochons particulièrement, mais c'est parce que, bon, il se trouve que c'est assez fortement polluant déjà en termes d'odeur. Ça, ça me pose un problème, évidemment. On vend l'air pur et les grands espaces canadiens à des touristes, et puis s'ils arrivent là lorsque le monsieur vient d'épandre, je vais avoir du mal à leur faire croire que c'est naturel, là.

2260 Donc, il me semble... je ne veux pas du tout essayer de faire changer les zonages ou des affaires comme ça. Je dis simplement que dans ce cas précis, avec un minimum de concertation, la situation aurait pu être très facilement évitée.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, le projet n'a pas été mis en oeuvre complètement. La construction n'a pas eu lieu et les...

2270 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

2275 Non. Ça a été défriché, deux ponceaux, un forage et c'en est là pour l'instant. C'est aussi comme une épée de Damoclès. Qu'est-ce que je fais, moi? Est-ce que je continue à passer mon temps à me battre contre ça? Est-ce que je continue à développer mon entreprise ou est-ce que j'estime tout de suite que ça va se faire, que, par conséquent, je n'ai qu'à déménager? Ça fera plaisir à ceux qui me l'ont suggéré.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2280 Est-ce que vous savez si un certificat d'autorisation avait été émis à cet endroit-là pour produire, c'est-à-dire que la municipalité favorisait...

M. PATRICK CHAPEYROU :

2285 Non, pas encore.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2290 Le certificat d'autorisation n'est pas émis. Donc, pour le moment, il est arrêté avec le moratoire.

M. PATRICK CHAPEYROU :

Oui.

2295 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Donc, à ce moment-là non plus, il n'y avait de mention de superficies d'épandage, d'aucune façon...

2300 **M. PATRICK CHAPEYROU :**

Non, non, non.

2305 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

... qui vont être utilisées.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2310 Bien, peut-être dans leur projet, mais on n'a jamais eu le droit de le voir. Donc, je ne peux pas vous répondre.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2315 Vos terrains sont un peu de la même chose, quoi? Est-ce que c'est des terrains boisés ou si c'était en terre agricole?

M. PATRICK CHAPEYROU :

2320 C'est de la terre agricole, mais c'est boisé depuis longtemps. Moi, évidemment, j'ai gardé ça boisé parce que j'y ai tracé une vingtaine de kilomètres de sentier pour mes randonnées la journée. Et puis les quatre lots étaient quasi totalement boisés, sauf un petit lac qui se trouve au milieu.

2325 Bon, là, ça a été défriché sur, je ne sais pas, peut-être deux, trois hectares pour construire les bâtiments. Donc, ça m'a permis de voir qu'en plus, les bâtiments étaient prévus vraiment à la limite de terre avec la mienne, au lieu de situer ça peut-être de l'autre côté, ce qui aurait été un petit peu plus subtil, mais bon. Ça fait qu'on les met vraiment à l'endroit le plus proche de la partie où j'exerce mes activités. Ça me paraît spécial comme planification.

2330 Ce qui me paraît très, très spécial, encore plus spécial, c'est que ça ne semble pas intéresser grand monde sur la MRC.

LE PRÉSIDENT :

2335 Par ailleurs, le CLD s'est impliqué au moins pour faire un peu de concertation, réunir les acteurs et...

M. PATRICK CHAPEYROU :

2340

Exactement, le CLD. Heureusement que le CLD s'est impliqué, je ne pense pas que j'aurais été capable seul d'obtenir une telle rencontre avec les différents intervenants. Ça, c'est uniquement grâce au CLD.

2345

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que le CLD prévoit d'autres rencontres ou d'autres actions avec vous?

M. PATRICK CHAPEYROU :

2350

Pas pour l'instant, puis je ne penserais pas. Je pense qu'ils sont allés pas mal au bout de ce qu'ils pouvaient raisonnablement faire.

2355

Leur démarche là-dedans était d'essayer de clarifier. Parce que bon, bien, nous, on a répété, répété les interventions. Finalement, on a fini quand même par instaurer un doute dans leur esprit. Et puis c'était dans un souci de clarification. Donc, chacun a pu amener ses éléments. C'est beau, on a clarifié, il y en a qui ont reconnu qu'il y avait peut-être eu des erreurs. Mais par contre, on n'apporte pas de remède à ça.

2360

Et puis comme je l'ai écrit à un moment, on nous dit: «On fera attention à ce que... on n'a pas de quoi influencer sur cette situation, mais on fera attention à ce que ça ne se reproduise pas.» Comment? Si on n'a pas d'outil pour influencer là-dessus, comment on va pouvoir empêcher que ça se renouvelle?

2365

LE PRÉSIDENT :

Vous avez tout à fait raison là-dessus. Ça prend des planifications et ça prend de la prévision pour empêcher que de pareils conflits émergent.

2370

M. PATRICK CHAPEYROU :

2375

Oui, je pense que oui, il faut une grosse planification. Mais je pense que la première des choses à faire, ce serait peut-être de définir une volonté par MRC, en tout cas une stratégie de développement, dire une bonne fois pour toutes ce qu'on veut pour la MRC ou ce que la population veut et ensuite se donner les moyens de peut-être définir des secteurs. Je ne parle pas de règlement de zonage, je parle juste de bon sens. De toute façon, je suis obligé d'être en territoire agricole, moi aussi, je suis éleveur. Je n'ai pas d'autres choix.

LE PRÉSIDENT :

2380

Mais c'est tout à fait ce qu'est venu nous dire le CLD cet après-midi.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2385

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2390

Et d'autant plus que vous êtes une région qui n'a pas encore été très marquée par la production porcine, et donc vous avez encore le temps de... et d'une manière globale, la région en souhaite pour des raisons de développement économique et autres, et vous avez le temps de faire un certain nombre de planifications avant que des conflits émergent d'une manière trop importante. Alors, de ce côté-là, je pense qu'il y a des actions à faire.

2395

M. PATRICK CHAPEYROU :

Oui, il y a des actions à faire. Et puis j'espère que le cas que je vis présentement servira d'exemple à ne pas reproduire.

2400

Mais j'ai entendu, effectivement dans la présentation des gens du CLD d'Abitibi-Ouest, des choses qui m'ont fait très plaisir. Et si une bonne partie pouvait être suivie d'effets, bien, ça rejoindrait exactement mes demandes, je pense.

LE PRÉSIDENT :

2405

Très bien. Merci.

M. PATRICK CHAPEYROU :

2410

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

2415

Et bonne chance à vous!

M. PATRICK CHAPEYROU :

Merci.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ce sera la fin pour cet après-midi. On se retrouve ce soir, à 7 h 30. Je vous remercie beaucoup. Et pour ceux et celles qui reviendront ce soir, et bien, bon appétit et on se retrouve tantôt.

2425

2430

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

2435

LISE MAISONNEUVE, s.o.